



**Chaire de recherche
sur les enjeux économiques
intergénérationnels**

Portrait de revenus des personnes âgées au Québec

Roger Emone, Raquel Fonseca, Ghyslain Laurendeau
Université du Québec à Montréal, ESG UQAM,

Novembre 2023

Résumé

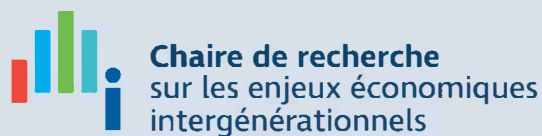
Ce rapport trace le portrait des revenus des personnes âgées au Québec. Plus spécifiquement, nous étudions les éléments descriptifs qui sont à notre disposition afin d'analyser leur évolution et leurs composantes. Nous passons aussi brièvement en revue les études économiques traitant de ce thème, et nous étudions le rôle des institutions sur les revenus de retraite. Nous proposons également une revue des questions complémentaires à celles évoquées dans les parties précédentes, à savoir les différences régionales dans les revenus de retraite, le patrimoine et l'apport économique des personnes âgées et la pauvreté. Enfin, nous répertorions les principales enquêtes qui fournissent des informations sur les revenus des Québécoises et des Québécois.

Mots-clés

Revenu disponible, personnes âgées, retraite, programmes gouvernementaux, Québec.

Les opinions et analyses contenues dans les cahiers de recherche de la Chaine ne peuvent en aucun cas être attribuées aux partenaires ni à la Chaire elle-même et elles n'engagent que les auteurs.

Opinions and analyses contained in the Chair's working papers cannot be attributed to the Chair or its partners and are the sole responsibility of the authors.



est une chaire qui s'appuie sur un partenariat avec les organisations suivantes



© 2023 Roger Emone, Raquel Fonseca et Ghyslaine Laurendeau. Tous droits réservés. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. Dépôt légal du cahier de recherche : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, 2023. ISBN 978-2-9822773-0-4

Table des matières

Résumé	1
Mots-clés	1
Table des matières	2
Liste des figures	4
Liste des tableaux	5
1. Introduction	6
2. Portrait descriptif des revenus des personnes âgées	10
2.1. L'évolution du revenu et de ses composantes selon l'âge	11
2.2. Situation de précarité et inégalités chez les personnes âgées	15
3. Études scientifiques ciblées	22
3.1. Profils de revenu des aînés	23
3.2. Déterminants individuels du revenu de retraite	25
3.3. Influence de la littératie financière sur le niveau de retraite	27
3.4. Correspondance des régimes avec les besoins actuels	31
4. Rôle des institutions sur le revenu de retraite des Canadiens	33
4.1. Présentation des piliers du système de revenu de retraite du Canada	33
4.2. Portrait	34
4.3. Admissibilité	37
5. Questions additionnelles	39
5.1. Statistiques régionales des revenus de retraite	39
5.2. Patrimoine des personnes âgées	43
5.3. Participation bénévole des personnes âgées	44
5.4. Pauvreté au Canada	45
6. Répertoire d'enquêtes sur le revenu	55

7. Conclusion	50
Bibliographie.....	51

Liste des figures

Figure 1 Revenu annuel moyen après impôt des particuliers en 2019, Québec (\$ courant).....	9
Figure 2 Différence de revenu annuel moyen après impôt entre hommes et femmes de 2012 à 2019, Québec (\$ courant)	10
Figure 3 Taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu, selon l'âge et le sexe, Québec, 2012-2019. Revenu avant impôt (%).....	13
Figure 4 Taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu, selon l'âge et le sexe, Québec, 2012-2019. Revenu après impôt (%).....	14
Figure 5 Coefficient de Gini du revenu après impôt, selon l'âge, Québec, 2012-2019.....	15
Figure 6 Coefficient de Gini du revenu après impôt, selon l'âge, Québec, 2020	16
Figure 7 Taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu, selon l'âge et le sexe, 45 ans et plus, Québec, 2020. Revenu après impôt (%)	17
Figure 8 Taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu, selon l'âge et le sexe, 18-64 ans et 75 ans et plus, Québec, 2020. Revenu après impôt (%).....	18
Figure 9 Taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu, selon l'âge et le sexe, 18-64 ans et 75 ans et plus, Québec, 2021. Revenu après impôt (%).....	19
Figure 10 Régimes de retraite publics, Québec – Hommes de 65 ans et plus.....	33
Figure 11 Régimes de retraite publics, Québec – Femmes de 65 ans et plus	33
Figure 12 Composantes du patrimoine des Québécois – 2016.....	42
Figure 13 Taux de sortie du faible revenu des déclarants au Québec et au Canada (2012-2019)	43
Figure 14 Taux de sortie de la pauvreté selon le temps passé dans la pauvreté et par groupe d'âge, Canada.....	45
Figure 15 Sources de revenu par groupe d'âge, sous-groupe d'individus en situation de pauvreté, Canada.....	46

Liste des tableaux

Tableau 1 Revenu annuel moyen après impôt des particuliers, Québec (\$ courant)	11
Tableau 2 Répertoire des crédits d'impôts et subventions destinés aux aînés, Québec	35
Tableau 3 Statistiques régionales - Recensement 2021.....	39
Tableau 4 Apport économique des personnes âgées, Québec	43

1. Introduction

Comprendre la situation des personnes âgées en ce qui a trait à leurs revenus de travail et de retraite est crucial pour les décideurs et pour l'élaboration de politiques publiques pertinentes et efficaces. Suivant ce constat, ce document vise à tracer le portrait des revenus des personnes âgées au Québec, à vulgariser les principales notions et à transmettre les faits saillants de la littérature existante sur ce thème sous l'angle québécois. Dans cette étude, nous poursuivons deux objectifs. Tout d'abord, effectuer un recensement des informations disponibles dans les données publiques qui pourraient nous aider à identifier des enjeux liés à l'adéquation des revenus pour les personnes âgées, afin que les chercheurs puissent les étudier de manière plus approfondie dans des études ultérieures. Nous souhaitons également déterminer le rôle des institutions en examinant les études de la littérature scientifique, notamment en évaluant l'impact des régimes de retraite sur les revenus des personnes âgées et en analysant la composition de leurs revenus avant et après leur retraite.

Quelques faits saillants de cette étude.

- Les sources de revenus des personnes âgées sont regroupées en quatre catégories (de 45-54; 55-64; 65-74; et 75 et plus), montrant une réduction des revenus d'emploi avec l'âge. L'écart entre les revenus moyens des hommes et des femmes diminue pour les trois premiers groupes d'âge entre 2012 et 2019, mais augmente pour le groupe des 75 ans et plus. Les revenus de placement présentent le plus grand écart entre les hommes et les femmes, avec une prédominance des revenus de retraite gouvernementaux chez les personnes âgées.
- Par rapport aux inégalités et à la pauvreté, il semble y avoir une évidence d'une augmentation du taux de pauvreté agrégé chez les personnes âgées de 65 ans et plus, en particulier chez les 75 ans et plus, sur la période de 2012 à 2019. Les femmes affichent généralement des taux de pauvreté plus élevés que les hommes, avec des écarts notables selon les groupes d'âge, atteignant jusqu'à 14,1 points de pourcentage chez les 75 ans et plus. Cependant, l'utilisation du

revenu après impôt réduit considérablement les taux de pauvreté chez les personnes âgées, contribuant à une diminution significative chez les 65 à 74 ans et les 75 ans et plus, tout en réduisant les disparités entre les sexes. Dans ce cas, l'inégalité des revenus parmi les personnes âgées a légèrement diminué sur la période, à l'exception des 75 ans et plus, où l'on observe une augmentation du coefficient de Gini de 6,1 %. Globalement, la distribution des revenus devient plus équitable chez les personnes âgées, en particulier chez les 65-74 ans par rapport au reste de la population. L'écart entre les revenus des hommes et des femmes âgés contribue significativement à l'augmentation des inégalités, tandis que les impôts et les transferts gouvernementaux jouent un rôle essentiel dans la réduction de ces inégalités.

- En ce qui concerne la période de la Covid-19, en 2020, le Canada a enregistré une réduction significative de l'inégalité des revenus, avec le coefficient de Gini diminuant de 0,299 à 0,281, soit la plus grande variation absolue depuis 1976. Le taux de faible revenu, a atteint un minimum de 9,3 %, le plus bas depuis le début de la série en 1976. Au Québec, les taux de faible revenu sont inférieurs à 20 % pour toutes les tranches d'âge, en partie grâce aux mesures de soutien du revenu mises en place en 2020. Les femmes de 75 ans et plus ont connu la plus grande diminution du taux de faible revenu, avec une baisse de près de 8,7 %, tandis que chez les hommes, le taux a baissé de 3,9 % pour les 75 ans et plus. Les écarts hommes-femmes se sont réduits, avec même un taux de faible revenu après impôt inférieur pour les femmes de 55 à 64 ans par rapport aux hommes. En 2021, malgré les mesures gouvernementales de soutien aux personnes âgées, les inégalités ont augmenté au Québec, en particulier chez les personnes de 65 ans et plus, avec une hausse de 4,7 % chez les hommes et de 3,0 % chez les femmes, bien que l'écart hommes-femmes se soit réduit pour ce groupe d'âge.

Il existe peu d'études scientifiques détaillées sur les déterminants des revenus des personnes âgées, en particulier au Québec. Cependant, plusieurs articles scientifiques abordent la situation financière des personnes âgées et leurs revenus au Canada. Avec

le vieillissement de la population dans les pays industrialisés, le bien-être socio-économique des aînés est devenu un sujet d'intérêt. Plusieurs études au Canada se sont penchées sur cette question (telles que Larochelle-Côté et al., 2008; Légaré et Boucher, 2012; Clavet, El-Attar et Fonseca, 2022; entre autres). D'autres études se penchent sur les déterminants individuels du revenu de retraite. Les caractéristiques individuelles telles que le niveau de scolarité, le genre et le statut d'immigrant jouent un rôle important dans la détermination du revenu de retraite (notamment, Crespo et Rheault, 2013; Messacar, 2017; Cloutier-Villeneuve, 2016; Guèvremont, 2012, et Kaida et Boyd, 2011).

Un sujet important est l'influence de la littératie financière sur le niveau de retraite. La littératie financière joue un rôle important sur la situation financière des individus à la retraite (voir Vincent, 2012; Uppal, 2016; Lalime et Michaud, 2014; Boisclair et al., 2017, Fonseca et Lord, 2020 et Michaud, 2023). Ces études indiquent que la littératie financière est un facteur important dans la planification de la retraite et que les individus ayant de meilleures compétences financières sont plus susceptibles de prendre des décisions éclairées en matière de finances personnelles à mesure qu'ils vieillissent.

Par ailleurs, les chercheurs ont également examiné l'impact des modifications des politiques publiques sur la situation financière des personnes âgées. Par exemple, l'augmentation de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de vieillesse au Canada a été étudiée par Clavet et al. (2013), qui ont montré que cela pourrait augmenter le taux de faible revenu chez les personnes âgées. Boisclair et al. (2018) ont examiné les effets de la réforme de la prestation de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ). Michaud et al. (2020) ont évalué la proposition de l'Institut canadien des actuaires d'augmenter l'âge d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ et du Régime de pensions du Canada (RPC).

Nous avons aussi entrepris une série d'analyses visant à étudier les liens entre les régimes de pensions et les revenus des Québécois, tout en explorant des questions supplémentaires susceptibles d'éclairer les disparités de revenus.

- Les résultats révèlent des variations significatives dans les revenus de retraite privés selon les régions, avec le Saguenay affichant la plus grande proportion de résidents bénéficiant de ces revenus (22,4 %) et Montréal la plus faible (14,7 %). Les revenus de retraite privée médians varient également, avec les plus élevés à Ottawa-Gatineau (29 200 \$) et les plus bas à Drummondville (13 200 \$).
- En ce qui concerne la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), Trois-Rivières et le Saguenay enregistrent le pourcentage le plus élevé de population la recevant (26 %), tandis qu'Ottawa-Gatineau présente le plus bas (16,9 %). Enfin, les prestations de retraite du RRQ ou RPC sont les plus courantes au Saguenay (34,2 %) et les moins fréquentes à Ottawa-Gatineau (22,2 %).
- En ce qui concerne la composition du patrimoine, les pensions constituent la composante prédominante pour les trois premiers groupes d'âge, représentant 50,87 % en moyenne, tandis que l'immobilier prévaut chez les 75 ans et plus, représentant 40,24 % de leur patrimoine (par rapport à 33,72 % pour les pensions).
- Les avoirs non-financiers restent minimes pour tous les groupes, tandis que les avoirs financiers augmentent progressivement, passant de 4,58 % chez les 45 à 54 ans à 21,16 % chez les 75 ans et plus.
- Les taux de pauvreté sont plus faibles chez les personnes de plus de 65 ans. Cependant, la pauvreté est également plus persistante pour ce groupe (voir [Fonseca et El-Attar \(2023\)](#)). L'article montre également que la pauvreté après la retraite est liée à des périodes de pauvreté plus fréquentes avant la retraite. Le versement d'une pension publique est associé à des niveaux de pauvreté plus faibles chez les personnes âgées. Cette relation est dictée par les prestations de retraite publiques des personnes ayant de faibles revenus antérieurs.

- En conclusion, les pensions publiques jouent un rôle dans la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées, mais elles sont loin d'entièrement l'éliminer étant donné que les périodes de pauvreté passées expliquent une part importante de la pauvreté des personnes âgées. Les personnes dont les revenus moyens passés au cours de leur carrière sont faibles ont une probabilité plus élevée d'être pauvres lorsqu'elles ont plus de 65 ans.

La structure du rapport est la suivante. Nous dressons d'abord, dans la Section 2, un portrait descriptif des revenus des personnes âgées en étudiant leur évolution et leurs composantes, de même qu'en abordant la question de la précarité et des inégalités chez les personnes âgées. Dans la Section 3, nous passons en revue la littérature scientifique traitant des revenus chez les personnes âgées en nous concentrant plus spécifiquement sur les profils de revenus des aînés, les déterminants individuels des revenus de retraite, l'influence de la littératie financière sur le niveau de retraite et la correspondance des régimes avec les besoins actuels. Puis, dans la Section 4, nous étudions le rôle des institutions sur le revenu de retraite des Canadiens en présentant les trois piliers du système de revenu de retraite du Canada, et en expliquant leur fonctionnement et l'admissibilité au principaux programmes. Enfin, les sections 5 et 6 nous permettent d'aborder respectivement certaines questions d'intérêt qui n'ont pu être traitées ailleurs dans le texte, comme les différences régionales dans les revenus de retraite ainsi que le patrimoine et l'apport économique des personnes âgées, et de répertorier les principales enquêtes sur le revenu.

2. Portrait descriptif des revenus des personnes âgées au Québec

Pour la grande majorité des personnes âgées, le travail a représenté la principale source de revenus durant la vie active. Une fois à la retraite, leur situation financière dépend fortement des anciens revenus de travail. Les revenus de travail dépendent, eux, de plusieurs facteurs. Ces derniers ne forment donc pas un groupe homogène au niveau de leur revenu à la retraite. Bien que les sources de revenus des personnes

âgées varient, les sources les plus communes sont les prestations de retraite, d'invalidité ou de survivant, les rentes et les épargnes. Les prestations comme la pension de la Sécurité de vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) sont des prestations indépendantes des sommes cotisées par les bénéficiaires au cours de leur vie. Tandis que, le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Régime de pension du Canada (RPC), ou même les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) dépendent des cotisations faites pendant sa vie active. Dans cette section, nous détaillons de quelle façon le revenu des personnes âgées se distingue selon leur sexe et leur âge, ainsi que sa composition avec des données publiques¹. Nous portons également un regard sur les enjeux de précarité et d'inégalités chez les personnes âgées.

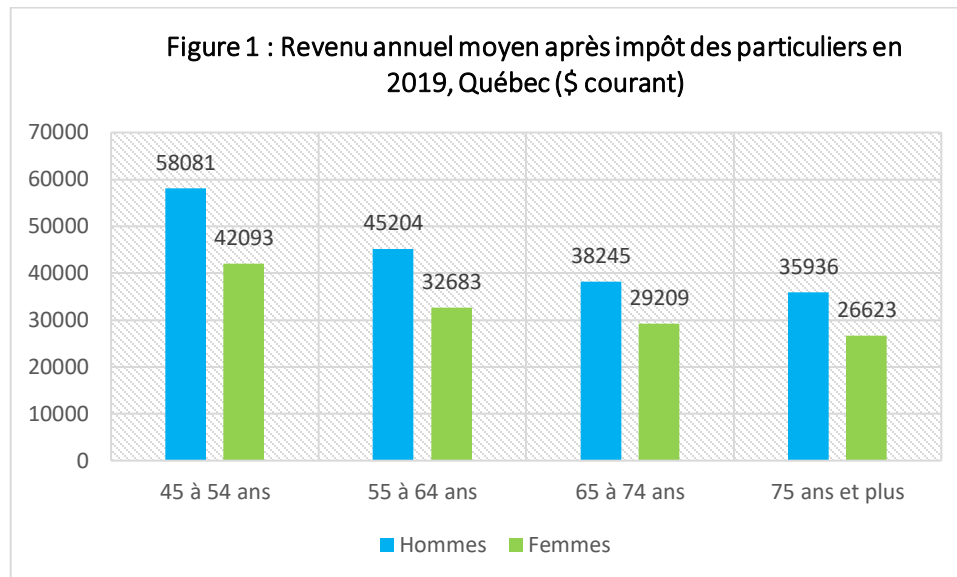
2.1. L'évolution du revenu et de ses composantes selon l'âge

L'axe d'étude principal de ce rapport concerne le revenu des personnes âgées. Nous analyserons notamment les données concernant le revenu après impôt, c'est-à-dire la somme de l'ensemble des revenus reçus par les particuliers, qu'ils s'agissent de revenus d'emploi, de placements, ou de retraite, ou encore de transferts gouvernementaux, auquel on retranche l'impôt payé. En ce sens, le revenu après impôt représente le montant de revenu qui est à la disposition des particuliers pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l'épargne.

L'objet de cette section est l'observation de l'évolution des revenus et leurs composants selon l'âge avant la période COVID. Nous allons nous concentrer sur l'année 2019 et ressortir les points caractéristiques de cette année.

¹ Étant donné la disponibilité des données publiques, il n'est pas possible de croiser certaines variables d'intérêt par exemple, avec le statut d'emploi et la différenciation par milieu de vie ou région de résidence, dimensions d'analyse pertinentes.

La figure suivante présente le revenu annuel moyen des particuliers québécois en 2019².

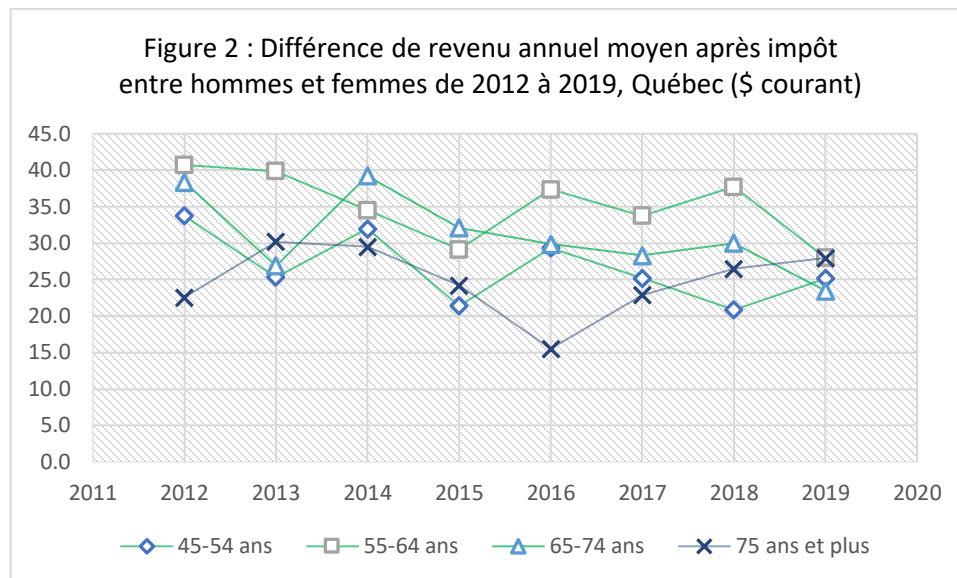


Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

En 2019, nous remarquons tout d'abord un écart important selon le genre pour l'ensemble des catégories d'âge analysées. L'écart le plus élevé s'observe chez les 45 à 54 ans (15 988\$) et s'amenuise pour les groupes plus âgés. Nous constatons aussi une diminution progressive du revenu après impôt avec l'âge. Toutefois, cette réduction est plus prononcée à des âges différents. Chez les hommes, on observe une diminution de 22,2 % du revenu annuel moyen des 55 à 64 ans par rapport à celui des 45 à 54 ans. Une réduction d'ampleur semblable du revenu annuel moyen est observée chez les femmes (diminution de 22,3%). Du côté des femmes, la différence entre le revenu pour le groupe d'âge des 55 à 64 ans, dernier groupe majoritairement actif sur le marché de l'emploi, et les 65 à 74 ans est moins marquée. Nous constatons une diminution d'approximativement 10,6 % pour celles-ci, comparativement à 15,4 % chez les hommes.

² Les données proviennent de la vitrine sur le vieillissement de la population de l'ISQ. Référence en ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=revenu&tab=2>

La figure suivante présente la différence du revenu annuel moyen entre hommes et femmes québécois entre 2012 et 2019³.



Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Sur la période 2012-2019, on observe sur la Figure 2 ci-dessus que l'écart entre le revenu annuel moyen des hommes et celui des femmes s'amenuise pour les trois premiers groupes d'âge évalués. Tandis que pour le dernier groupe cet écart se creuse. En effet, entre 2012 et 2019, on observe une réduction de 8,5 d'un point de pourcentage (p.p.) des écarts chez les 45 à 54 ans, 12,7 p.p. chez les 55 à 64 ans, 14,9 p.p. chez les 65 à 74 ans et une augmentation de 5,3 p.p. chez les 75 ans et plus. On constate que dans l'ensemble que la diminution des écarts de revenus ne s'est pas faite de manière graduelle. Bien qu'il y ait une augmentation des écarts chez les 75 ans et plus, on observe qu'en 2016, il y a eu une nette diminution des écarts. Elle avait atteint 15,5 % de différence entre hommes et femmes. La plus petite observée depuis 2012.

³ Les données proviennent de la vitrine sur le vieillissement de la population de l'ISQ. Référence en ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=revenu&tab=2>

Dans un second temps, nous documentons les sources de revenus des personnes âgées et l'évolution de celles-ci avec l'âge. Nous regrouperons les diverses sources selon quatre catégories, soit les revenus d'emploi⁴, les revenus de placement, les revenus de retraite privés et les programmes gouvernementaux. Cette dernière catégorie inclut plus spécifiquement pour le groupe qui nous intéresse la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'allocation au conjoint, ainsi que les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), qu'ils soient des prestations de retraite, d'invalidité ou de survivant. Plusieurs autres formes de programmes sont couvertes par cette catégorie telles les prestations d'aide sociale, d'assurance-emploi ou les indemnités pour accidents du travail.

Le tableau suivant présente la valeur annuelle moyenne des différentes sources de revenu selon la tranche d'âge pour l'année 2019 au Québec⁵.

Tableau 1 : Revenu annuel moyen selon la source, Québec (\$ courant) - 2019

	<i>Revenu total</i>	<i>Revenu d'emploi</i>	<i>Revenu de placement</i>	<i>Revenu de retraite</i>	<i>Programmes gouvernementaux</i>
<i><u>Hommes</u></i>					
45 à 54 ans	75 900	74 600	12 100	N/A	6 600
55 à 64 ans	56 500	48 100	13 200	35 700	8 300
65 ans et plus	43 000	17 200	8 400	25 200	17 200
<i><u>Femmes</u></i>					
45 à 54 ans	54 100	51 700	6 700	N/A	6 600
55 à 64 ans	40 700	37 200	4 000	30 900	7 100
65 ans et plus	31 200	15 900	4 200	18 900	16 300

Source: Calculs des auteurs. Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01. Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement. Valeur moyenne excluant les valeurs nulles.

⁴ Les revenus d'emploi incluent les salaires, commissions ainsi que revenus nets provenant d'un travail autonome.

⁵ Les moyennes sont calculées en excluant les valeurs nulles. De plus, les données concernant les revenus de retraite pour les 45 à 54 ans ne sont pas présentées, puisqu'elles ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées par Statistique Canada.

Suivant un schéma similaire aux revenus après impôts, nous constatons sur le Tableau 1, une baisse de revenus progressive avec l'âge pour chacune des différentes sources de revenu à l'exception des transferts gouvernementaux. Une réduction marquée du revenu d'emploi est observée entre les 45 à 54 ans et les 55 à 64 ans, alors même que les valeurs nulles sont retirées (revenus conditionnels au fait de travailler). Cette baisse est de 35,5 % chez les hommes et de 28 % chez les femmes. Il est à noter que cette baisse et surtout l'ampleur de cette baisse n'est pas systématique dans les pays de l'OCDE. En France par exemple, les revenus ont tendance à stagner voire à baisser très légèrement entre ces classes d'âge⁶, ce qui est favorisé par une rémunération très dépendante de l'ancienneté dans ce pays.

En proportion, le plus grand écart entre les hommes et les femmes concerne les revenus de placement. En moyenne, les hommes obtiennent des revenus de placement de deux à trois fois plus élevés que les femmes du même groupe d'âge. Chez les hommes de 55 à 64 ans, seulement 20,2 % des individus recevaient des revenus de retraite, tandis que ce chiffre augmente à 64,1 % pour les 65 ans et plus. Pour ce qui est des femmes, cette proportion est légèrement plus élevée en ce qui a trait aux 55 à 64 ans (23,0 %), tandis qu'elle est inférieure à la comparaison masculine pour le groupe des 65 ans et plus (54,9 %). Chez les 65 ans et plus, presque tous les individus reçoivent un montant provenant de programmes gouvernementaux. Ainsi, il est possible d'affirmer que ce type de revenu représente en moyenne environ 46,9 % du revenu total des hommes de 65 ans et plus, tandis que cette proportion dépasse la moitié du revenu total des femmes (53,2 %).

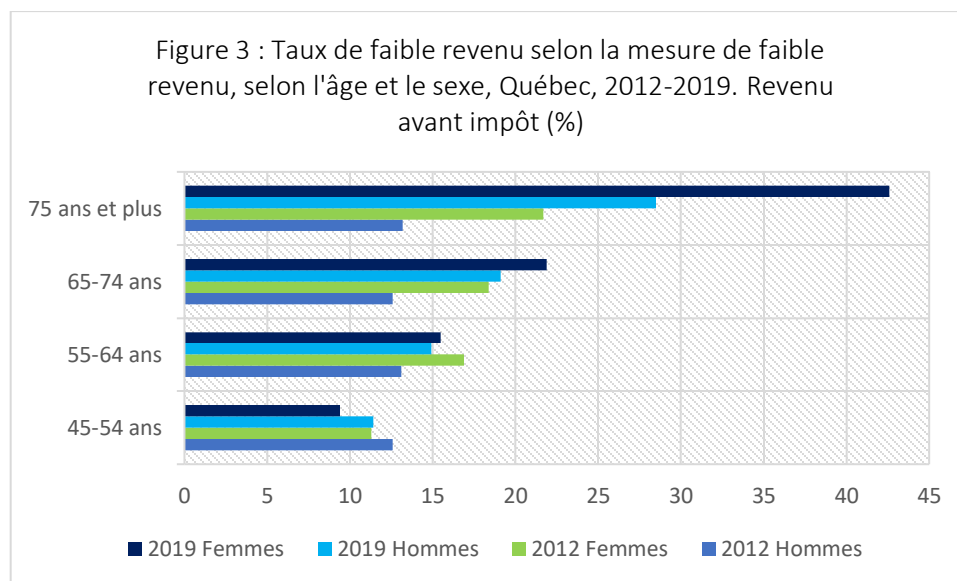
2.2. Situation de précarité et inégalités chez les personnes âgées

Nous portons maintenant notre attention sur les données permettant de peindre un portrait de la pauvreté et des inégalités chez les personnes âgées. Pour ce faire, nous

⁶ <https://fr.statista.com/statistiques/545189/revenu-salarial-moyen-par-an-par-age-france/>

nous concentrons sur deux indicateurs, soit la Mesure de faible revenu (MFR) et le coefficient de Gini. Il est à noter que pour cette section, nous traitons de la période de 2012 à 2019 tout en séparant la population en quatre groupes d'âge (45 à 54 ans, 55 à 64 ans, 65 à 74 ans, et plus de 75 ans). Le seuil de faible revenu choisi, soit la Mesure de faible revenu (MFR), est un pourcentage fixe (50 %) du revenu médian ajusté selon la taille du ménage. Cette mesure est relative, puisqu'elle dépend du revenu médian durant une année donnée et pour un territoire donné. Cet indicateur est utilisé plutôt que d'autres puisqu'il permet de ventiler les données par tranche d'âge.

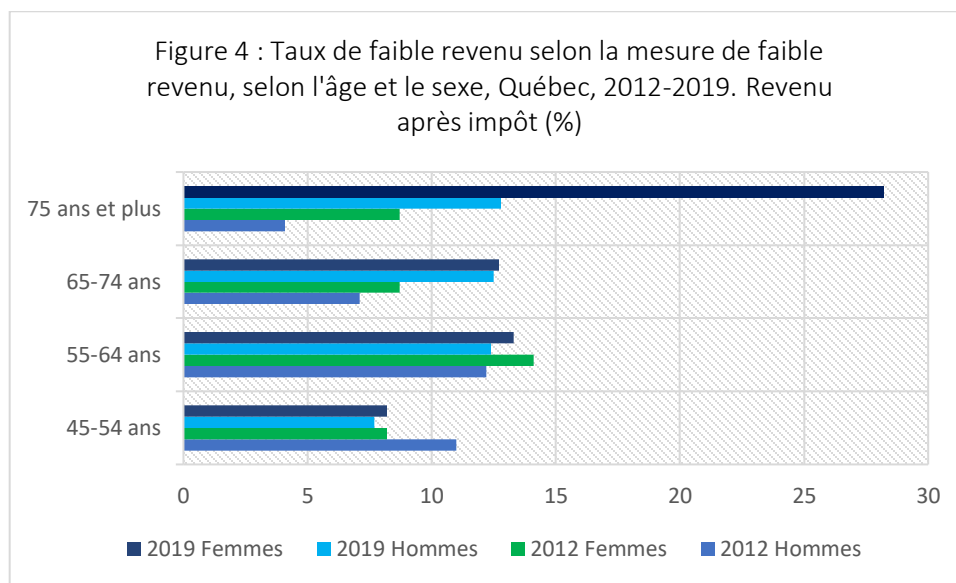
Pour ce qui est du coefficient de Gini, celui-ci correspond à une mesure d'inégalité de la distribution des revenus. Nous pouvons interpréter ce coefficient en pourcentage, où 0 représente l'égalité parfaite, et 100 l'inégalité parfaite. Sauf mention contraire, nous utilisons le revenu total après impôt pour cet indicateur. Nous présentons ci-dessous les résultats les plus marquants quant à ces deux thématiques⁷.



Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

⁷ Les données proviennent de la vitrine sur le vieillissement de la population de l'ISQ. Référence en ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=revenu&tab=2>

Pour la période de 2012 à 2019, nous constatons une augmentation marquée du taux de faible revenu pour les individus âgés de 65 ans et plus, lorsque nous prenons en considération le revenu avant impôt. La hausse la plus significative concerne les 75 ans et plus, où le taux passe de 13,2 % à 28,5 % sur une période de sept ans chez les hommes et de 21,7 % à 42,6 % chez les femmes. Notons que sur cette période, le taux de faible revenu est plus élevé chez les femmes que chez les hommes pour toutes les catégories d'âge, à l'exception de l'année 2019 avec les 45-54 ans. Toutefois, l'écart varie de façon substantielle selon la catégorie d'âge. Par exemple, en 2019, tandis que l'écart est de 2 points de pourcentage (p.p.)⁸ chez les 45 à 54 ans, de 0.6 p.p. chez les 55 à 64 ans et de 2.8 p.p. chez les 65 à 74 ans, celui-ci grimpe à 14,1 p.p. chez les 75 ans et plus.



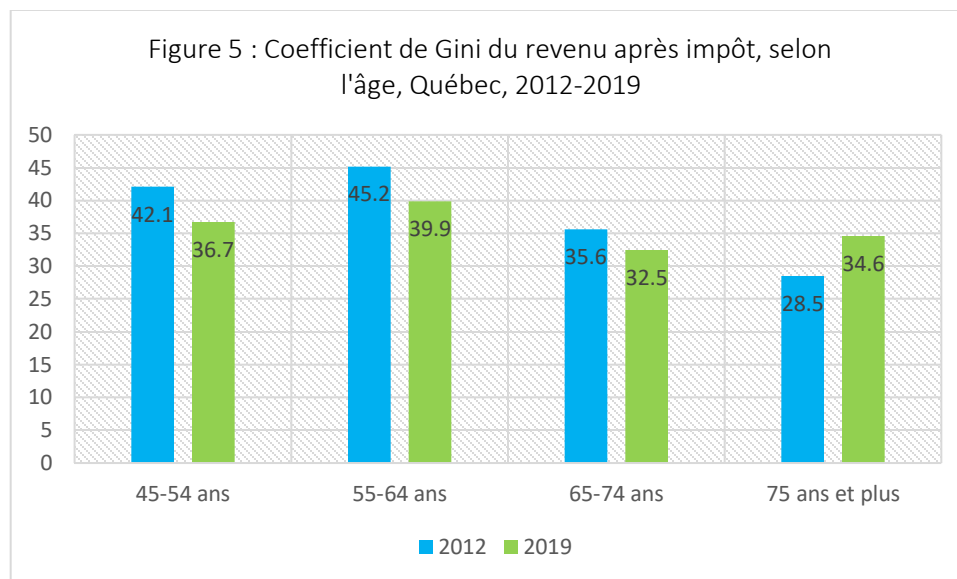
Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

L'utilisation de l'indicateur du revenu après impôt vient réduire considérablement le taux de faible revenu chez les 65 ans et plus tant auprès des hommes que des femmes. En prenant toujours l'année 2019 pour exemple, on voit que du côté des hommes, les

⁸ Un point de pourcentage est une unité utilisée pour désigner la différence arithmétique entre deux pourcentages.

taux de faible revenu de la tranche des 65 à 74 ans et des 75 ans et plus passent respectivement de 19,1 % et 28,5 % à 12,5 % et 12,8 %. La situation est similaire chez les femmes où ces deux taux passent de 21,9 % et 42,6 % à 12,7 % et 28,2 %. La différence de taux entre les deux sexes s'en voit aussi réduite.

Sur cette même période, le niveau d'inégalité a diminué chez les aînés, à l'exception des 75 ans et plus, où l'on constate une augmentation de 6,1 % du coefficient de Gini.

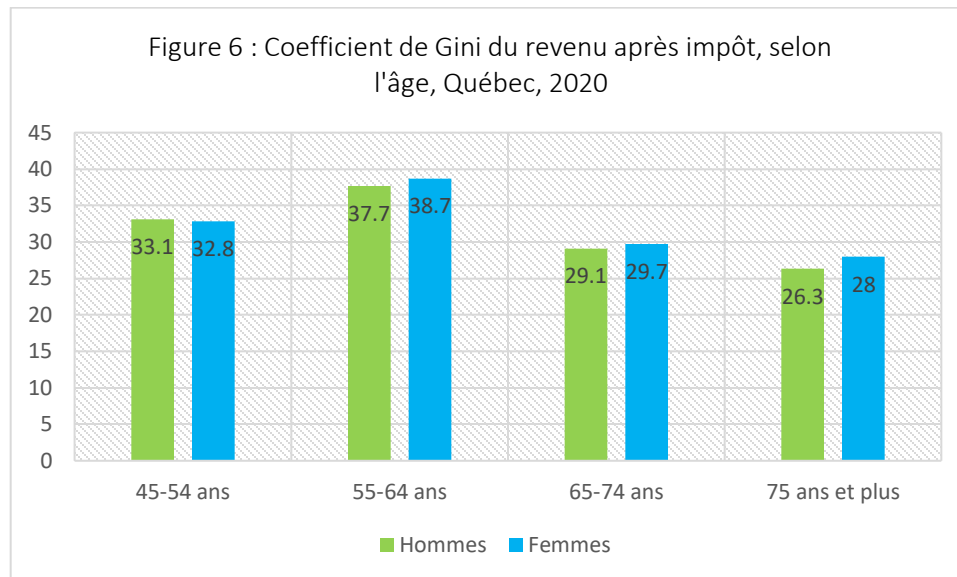


Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

À titre indicatif, le niveau d'inégalité obtenu chez les 65-74 ans en 2019 est de 6,5 points inférieurs au reste de la population (39 %). Nous observons donc une distribution de revenus plus égalitaire rendu à un âge où les personnes sont généralement hors du marché du travail. On constate que l'écart de revenus entre les aînés masculins et féminins est un facteur amplifiant le niveau d'inégalité. Les impôts et les transferts gouvernementaux sont eux des facteurs importants de redistribution et de réduction des inégalités.

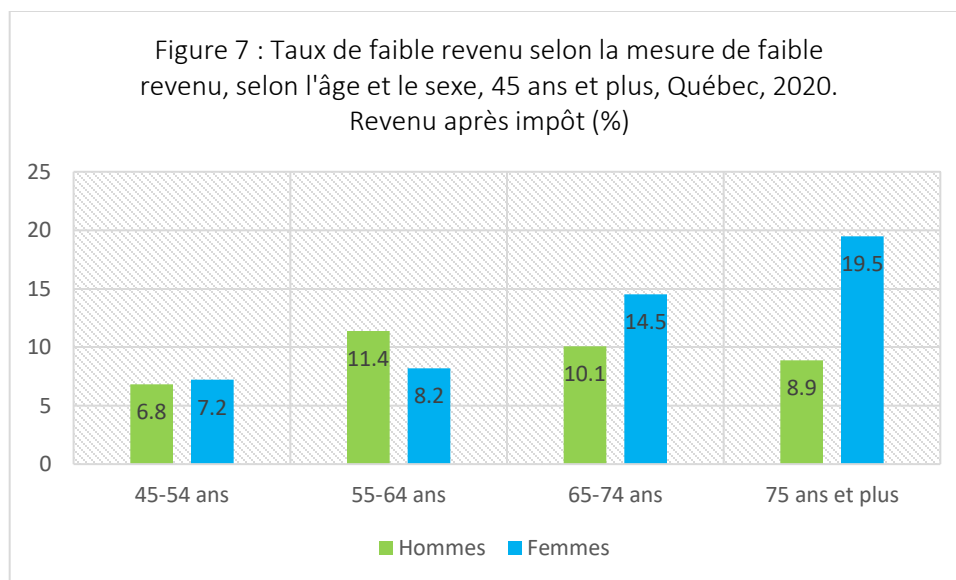
2.3 Revenu pendant la COVID-19

Le niveau d'inégalité a considérablement diminué en 2020 pendant la covid. Selon Statistique Canada (2022), « Le coefficient de Gini, fondé sur le revenu ajusté après impôt, a diminué pour passer de 0,299 en 2019 à 0,281 en 2020, ce qui représente la plus grande variation absolue depuis 1976 et égale la valeur enregistrée en 1989, la plus basse que l'indice ait connue en 45 ans. ».



Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Le Canada a enregistré dans l'ensemble un taux de faible revenu de 9,3 % en 2020, le plus bas depuis le début de la série en 1976. En somme, le taux de faible revenu reposant sur la MFR a diminué ou est resté relativement inchangé pour tous les groupes d'âge au Canada, et pour toutes les provinces (Statistique Canada, 2022). Au Québec, on observe que pour les tranches d'âge ci-dessous, l'ensemble des taux de faible revenu sont tous inférieurs à 20 % pour cette même année.



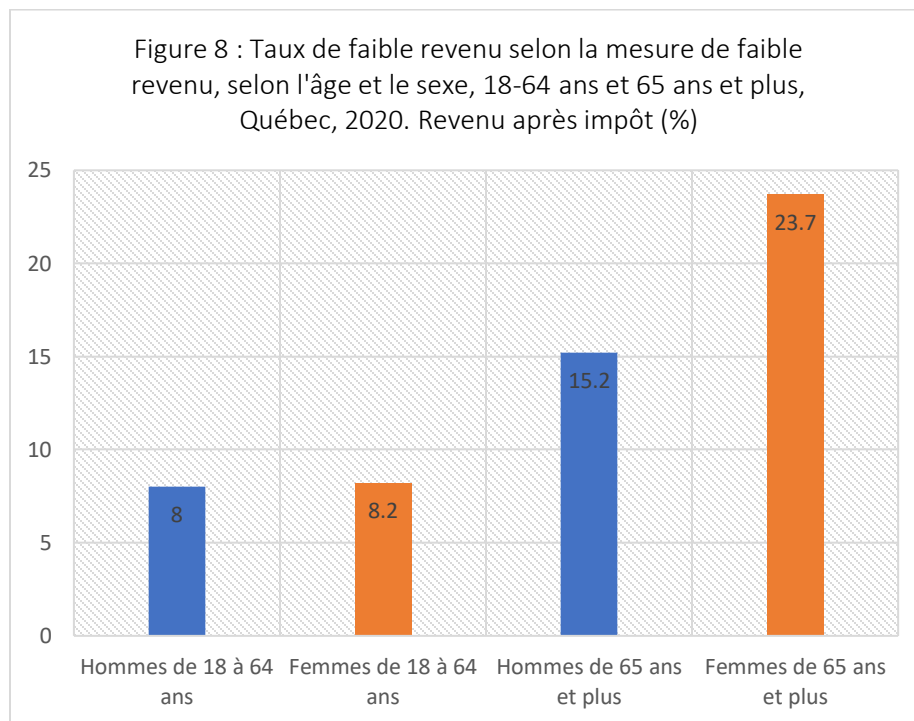
Source : Figure produite par les auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Les mesures de soutien du revenu comme les prestations d'urgence et de relance économique mises en place par le gouvernement en 2020 pour soutenir les particuliers lors de cette pandémie, ont eu pour effet d'augmenter le revenu après impôt et de réduire ainsi les taux de faible revenu. On observe d'un côté (sauf chez les femmes de 65-74 ans), une baisse générale du taux de faible revenu en 2020. À titre indicatif, entre 2019 et 2020, le taux de faible revenu des femmes de 75 ans et plus a baissé de près de 8,7 %, et celui des femmes de 55 à 64 ans de 5,1 %. Ce sont les plus grandes diminutions observées dans les groupes étudiés. Chez les hommes, on observe une diminution de 3,9 % pour les 75 ans et plus. À noter que chez les hommes, l'ensemble des groupes d'âge étudiés affiche une diminution du taux contrairement à ceux observés chez les femmes où on trouve une augmentation de 1,8 % chez les femmes de 65 à 74 ans.

On constate de l'autre côté, des écarts hommes-femmes réduits pour les groupes étudiés par rapport à l'année précédente. Pour les femmes de 55 à 64 ans on observe même que le taux de faible revenu des femmes est maintenant inférieur à celui des hommes. Comme on pouvait s'y attendre pour les femmes de 65 à 74 ans avec

l'augmentation du taux de faible revenu, on constate ici une augmentation de l'écart entre hommes et femmes, qui passe de 0,2 % en 2019 à 4,4 % en 2020.

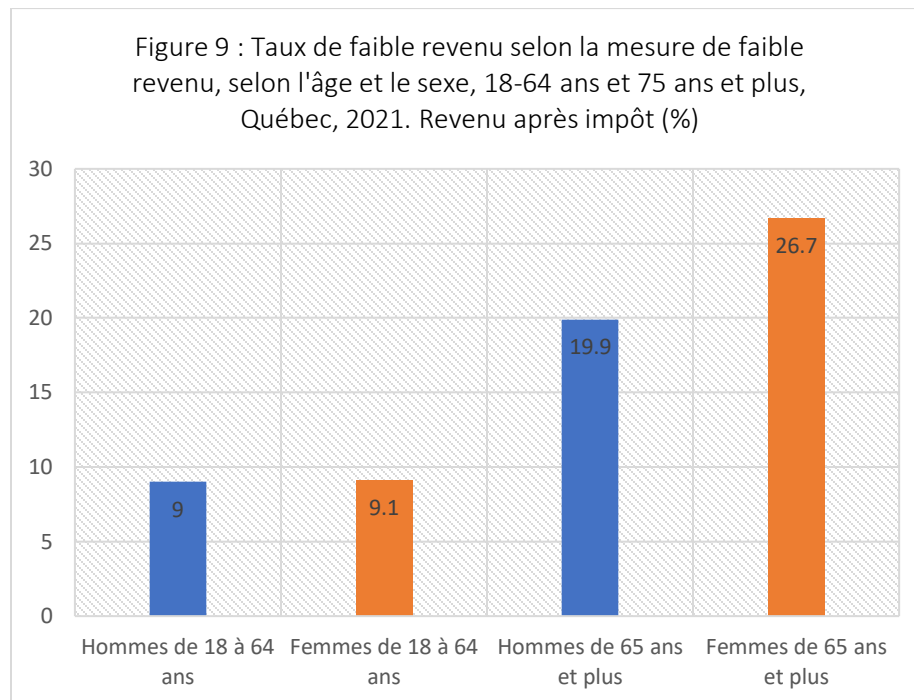
Ayant l'intérêt supplémentaire de comparer le taux de faible revenu après impôt en 2020 entre deux populations qui diffèrent par leur statut de participation dans la force de travail, la Figure 8 nous montre deux statistiques notables. Premièrement, on observe un écart important au niveau du taux de faible revenu après impôt entre les individus âgés de 18 à 64 ans et ceux de 65 ans et plus. En effet, on voit que chez les hommes, l'écart est de 7,2 %. Cet écart est encore plus prononcé chez les femmes (15,5 %). Deuxièmement, en supplément de ce qui a été mentionné plus tôt par rapport à l'inégalité hommes-femmes, on remarque que l'écart hommes-femmes est particulièrement important pour les personnes de 65 ans et plus (8,5 %).



Source : Figure produite par les auteurs. [Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 - Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.](#)

En ce qui concerne l'année 2021, on remarque une augmentation des inégalités entre générations au niveau du revenu après impôt au Québec malgré les majorations

annuelles qu'ont pu connaître les mesures (ou crédits) gouvernementales pour soutenir les personnes âgées (il faut noter cependant l'arrêt de la prestation canadienne d'urgence en septembre 2020).



Source : Figure produite par les auteurs. [Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 - Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.](#)

En outre, bien qu'en 2021, le taux de faible revenu après impôt ait aussi augmenté chez les personnes de 18 à 64 ans par rapport à 2020, l'augmentation est plus marquée chez les personnes de 65 ans et plus. En effet, il y a eu une hausse de 4,7 % chez les hommes et de 3,0 % chez les femmes. Toutefois, l'écart hommes-femmes pour les personnes de 65 ans et plus a baissé (6,8 % comparativement à 8,5 %).

3. Études scientifiques ciblées

Très peu d'études scientifiques proposant une analyse fine des déterminants des revenus des aînés ont été réalisées jusqu'ici. Ce constat est d'autant plus marqué lorsque l'on porte notre attention uniquement sur le Québec. Malgré tout, certains

articles scientifiques traitent en profondeur de cette thématique ou de sujets connexes à la situation financière des personnes âgées. Dans cette section nous présentons donc les principaux résultats des études nous permettant de mieux comprendre la relation entre le revenu et l'âge des individus.

3.1. Études sur les profils des revenus des aînés

Avec le vieillissement de la population observé dans les pays industrialisés, le bien-être socio-économique des aînés est devenu une problématique. On retrouve dans la littérature scientifique au Canada plusieurs sujets qui abordent cette thématique.

Notamment, [*Larochelle-Côté et al. \(2008\)*](#) analysent la situation des retraités sur le plan économique et financier. Ces derniers utilisent la banque de Données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada qui s'étend sur les années 1982 à 2005. Ils se concentrent spécifiquement sur des groupes de personnes âgées entre 54 et 56 ans lors de différentes années de la période étudiée. Pour caractériser la situation financière des individus, les auteurs font usage du revenu familial (en majeure partie le revenu familial après impôt). Ainsi, un des résultats notables qui ressort de leur étude est le fait que l'évolution du revenu des personnes âgées est variable en fonction de leur niveau de revenu familial initial (ou quintile d'appartenance en termes de revenu familial). En effet, alors que les personnes les plus riches subissent une diminution importante et notable de leurs revenus familiaux au cours du temps pendant leur retraite, les personnes les plus pauvres subissent peu de variations au niveau des leurs au cours du temps. Il est aussi intéressant de noter que sur la base de leurs estimations, les revenus familiaux sont en moyenne à leur pic à environ l'âge de 60 ans après quoi ils poursuivent une tendance à la baisse pendant quelques années avant de devenir stable à partir de l'âge de 68 ans à peu près. Au chapitre de l'instabilité financière entre une année et une autre, ils remarquent que les personnes dont le revenu familial est faible sont beaucoup plus à risque d'en subir quelques années avant l'âge de la retraite, mais cette instabilité baisse avec l'âge notamment grâce aux sommes versées dans le cadre

de régimes de retraite d'ordre public. Finalement, les auteurs signalent un résultat qui peut paraître encourageant quant à l'amélioration des régimes de retraite, en effet, les groupes de personnes ayant 55 ans en 1998 avaient des revenus familiaux plus importants que leurs homologues en 1983, en majeure partie en raison de leur accès à des régimes de pension privée plus généreux, pourvu qu'une telle tendance se poursuive à l'avenir.

En se basant cette fois sur les données du Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada, les auteurs [*Légaré et Boucher \(2012\)*](#) portent leur attention sur le bien-être financier des individus dont l'âge se situe entre 50 à 60 ans ce qui correspond à la première cohorte qui a vu le jour pendant le « baby-boom ». Ils réalisent notamment que la majeure partie des individus de cette cohorte sont au maximum peu vulnérables. Cependant, certains font état de critères de vulnérabilité. Les auteurs notent par exemple que les personnes inactives, ceux n'ayant aucun diplôme ou encore les immigrants sont plus vulnérables et cette proportion est non négligeable. En général, ceux ayant un taux de vulnérabilité supérieur à 0,4 sont plus vulnérables que les autres.

[*Clavet, El-Attar et Fonseca \(2022\)*](#) apportent une dimension supplémentaire en analysant le taux de remplacement des régimes de retraite canadiens à partir des données de l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ÉLIA). Plus précisément, les auteurs nous informent sur le rapport entre deux types de revenus à savoir les revenus provenant des régimes de retraites d'ordre public et les revenus obtenus pendant la période active. Ils abordent spécifiquement les régimes de retraite généraux et les régimes de retraite obligatoire. Ainsi, en prenant le soin de tenir compte de caractéristiques individuelles au niveau économique et social, elles remarquent notamment que les personnes présentant un taux de remplacement plus faible sont les individus en bonne santé, les hommes et les individus plus éduqués. Par exemple, à partir de leurs résultats on apprend que le taux de remplacement atteint 41 % pour les individus en bonne santé et 54 % pour ceux en mauvaise santé. Cependant, ils notent que ces différences existantes en fonction des attributs

individuels ne demeurent que pour les couples après avoir pris en compte le revenu antérieur.

3.2. Déterminants individuels du revenu de retraite

La littérature semble indiquer que le revenu à la retraite diffère amplement selon les caractéristiques individuelles. Lorsqu'on compare la réalité des individus selon leur genre, leur niveau de scolarité ou leur statut d'immigrant, il est possible de déceler certaines tendances.

Pour ce qui est du niveau de scolarité, les articles de [Crespo et Rheault \(2013\)](#) et [Messacar \(2017\)](#) montrent que cette caractéristique joue un rôle important dans la détermination du revenu à la retraite. En effet, en utilisant l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), les auteurs [Crespo et Rheault \(2013\)](#) se penchent sur les revenus des personnes âgées au Québec. Ils notent que la détention d'un diplôme postsecondaire procure certains avantages à l'échelle du revenu, à titre d'exemple, en 1981 et 2010, chez la catégorie des personnes âgées de 55 à 64 ans, le revenu était respectivement 2,6 et 1,7 fois plus élevés pour ceux détenant un diplôme d'études secondaires comparativement à ceux n'ayant aucun. Chez les 65 ans et plus, ce ratio était respectivement de 1,9 et 1,6. Pour cause, ces personnes diplômées tirent profit de plusieurs sources de revenu comparativement à ceux n'ayant aucun diplôme. [Messacar \(2017\)](#), quant à lui, montre par les données de l'ECCF de 2009 que l'épargne et la valeur des logements augmentent toutes deux proportionnellement selon le niveau de scolarité atteint par les répondants. Selon son modèle statistique, l'achèvement des études secondaires a un effet positif significatif sur le taux d'épargne des particuliers dans des comptes comportant des avantages fiscaux. Ce résultat reste tout aussi valide même après avoir tenu compte de plusieurs facteurs dont l'emploi, la santé ou le revenu pouvant influencer sur la valeur des estimations. Dans l'ensemble, les particuliers dont le niveau de scolarité est plus faible épargnent moins pour leur retraite que ceux dont le niveau de scolarité est plus élevé. Néanmoins, une part plus importante de leurs revenus de travail est soumise à une cotisation

obligatoire à un régime de retraite, qui leur assure mécaniquement un certain niveau de revenu de retraite. En ce qui concerne les particuliers dont le niveau de scolarité est plus élevé, ceux-ci s'assurent un meilleur niveau de revenu à la retraite en ajustant activement leurs cotisations par l'entremise de différents produits d'épargne à des coûts relativement faibles.

Pour ce qui est du genre, [*Cloutier-Villeneuve \(2016\)*](#) montre que les trajectoires professionnelles des femmes et des hommes âgés de 50 ans et plus sont très différentes au Québec. En utilisant les données de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur les travailleurs âgés (ETA), ce dernier montre que les travailleuses ont l'intention de quitter beaucoup plus tôt le marché du travail que les travailleurs, peu importe la tranche de revenu étudiée. L'enquête montre également qu'elles sont beaucoup moins susceptibles de revenir sur le marché du travail après la prise de la retraite. La qualité de leur emploi, basée sur la rémunération, les heures de travail, la qualification et la stabilité ainsi que leur situation personnelle, principalement les épisodes de stress au travail expliquent en grande partie ces différences avec leurs homologues masculins.

L'auteur observe que les travailleuses âgées de 50 ans et plus sont plus fréquemment regroupées dans les tranches de revenu d'emploi inférieures à 25 000 \$, avec un pourcentage de 28 %, tandis que les hommes se situent à 12 %. Les données mettent en évidence des disparités significatives en ce qui concerne le revenu d'emploi entre les femmes et les hommes de 50 ans et plus, les hommes bénéficiant d'une situation plus favorable en ce qui concerne la préparation à la retraite.

Dans la même logique d'idée, [*Guèvremont \(2012\)*](#) s'appuie sur les fichiers de renseignements fiscaux provenant de Revenu Québec. Il constate aussi que les femmes d'âge avancé présentent des revenus de travail plus faibles que leurs homologues masculins. Cela étant reflété dans le revenu total moyen des femmes de 65 ans et plus, qui est de 21 300 \$ en 2006, soit 63 % de celui des hommes de cette classe d'âge (33 600 \$). L'espérance de vie des femmes étant 3,3 ans supérieur à celle

des hommes au Québec, cela les rend plus vulnérables à certains risques dont celui d'épuiser leur épargne avant leur décès ou de voir leur pouvoir d'achat se détériorer. En raison de leur revenu de retraite relativement modeste, les femmes reçoivent également une part plus importante de leurs revenus de sources publiques, qui sont des sources de revenus stables et garanties tout au long de leur vie. De plus, il est souligné que le travail après la retraite peut contribuer à atténuer le risque financier lié à une plus longue espérance de vie.

Le statut d'immigrant peut aussi jouer un rôle dans la disparité des revenus après la retraite. En effet, l'admissibilité à certain mécanisme d'assistance du gouvernement dépendent du nombre d'années passées dans la vie active. [*Kaida et Boyd \(2011\)*](#) avancent l'idée que le taux élevé de pauvreté parmi les immigrants âgés découle en grande partie du manque ou de l'insuffisance de soutien financier gouvernemental. Leur étude met en lumière l'importance du rôle que la famille peut jouer dans la lutte contre la pauvreté parmi les immigrants âgés. Les données de cette recherche sont basées sur le Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada. Les auteures notent premièrement qu'une action politique qui pourrait améliorer le bien-être économique des immigrants âgés est la mise en œuvre d'accords internationaux sur les revenus de retraite. Au Canada, l'Accord international sur la sécurité sociale (AISS), qui permet aux immigrants d'utiliser les pensions de leur pays d'origine et d'avoir la possibilité de se qualifier plus tôt pour la Sécurité de Vieillesse, pourrait être étendu, l'entente ne comportant que 50 pays majoritairement européens. Les auteures notent ensuite qu'une deuxième initiative politique canadienne pertinente à la lutte à la pauvreté des personnes âgées dans les nouvelles vagues d'immigration serait de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. En réduisant par exemple l'exigence de résidence pour la Sécurité de Vieillesse de 10 ans à trois ans.

3.3. Influence de la littératie financière sur le niveau de retraite

La littérature économique met en avant la littératie financière comme étant un déterminant important de la situation financière des individus à la retraite.

En s'appuyant sur l'ECCF de 2009, [Vincent \(2012\)](#) apporte des enseignements utiles sur les répercussions des politiques publiques, notamment celles qui concernent la sécurité financière des aînés et l'adéquation du revenu de retraite pour les Canadiens et Canadiennes. Parmi les ménages à deux conjoints, on constate que la responsabilité de la prise de décisions en matière de choix d'investissement et de planification financière pour la famille en est généralement une partagée. Peu importe la tranche d'âge des répondants, cette proportion varie entre 50,1 % et 56,0 %. Cependant, si une seule personne en est responsable, dans environ les deux tiers des cas c'est l'homme qui en prend la responsabilité. Lorsque l'homme assume la responsabilité de la gestion financière, cela est corrélé à une probabilité plus élevée de posséder des actifs financiers ou immobiliers, ainsi qu'à des niveaux d'actifs financiers nettement supérieurs. En revanche, lorsque la femme assume cette responsabilité, cela est associé à une probabilité accrue de détenir des créances, ainsi qu'à des niveaux de dettes plus élevés, comparativement aux couples où la responsabilité est partagée. Ce constat suggère potentiellement que les femmes prennent en charge les finances d'un ménage lorsque celui-ci se trouve en situation d'endettement. Considérant la disparité de littératie financière, l'éducation financière auprès des femmes devrait être une mesure à prendre en compte de façon prioritaire selon l'auteure.

En s'appuyant cette fois-ci sur l'ECCF de 2014, [Uppal \(2016\)](#) examine jusqu'à quel point la population active canadienne se prépare à la retraite et offre une nouvelle perspective de la relation entre la littératie financière et la planification de la retraite. En 2014, la préparation financière à la retraite parmi les personnes actives âgées de 25 à 64 ans sur le marché du travail a atteint 78 %, enregistrant une légère baisse par rapport aux 81 % de 2009. Lors de chacune des années précédemment mentionnées, environ 45 % de ces individus ont déclaré savoir combien ils devaient économiser en prévision de leur retraite. Cependant, il est important de noter qu'entre 2009 et 2014, il y a eu une réduction notable de la préparation à la retraite parmi certains groupes, notamment les personnes de 25 à 34 ans ainsi que parmi ceux ayant un diplôme d'études secondaires. Entre 2009 et 2014, l'auteur observe des réductions

significatives des taux de préparation à la retraite chez certains groupes de personnes actives, y compris chez les personnes âgées de 25 à 34 ans, dont le taux est passé de 75 % à 66 %. En 2014, le 34 % des personnes actives qui se préparaient à la retraite ont déclaré que leur principale source de revenus à la retraite serait un régime de retraite de l'employeur pendant que le 13 % ont dit que cette principale source serait les pensions du gouvernement. Les reste déclaré autre sources d'épargne ou revenu. Même après la prise en compte d'autres facteurs démographiques comme le niveau de scolarité, l'âge et le revenu, ceux ayant obtenu des scores plus élevés en littératie financière étaient plus susceptibles que ceux ayant obtenu des résultats plus faibles d'affirmer se préparer financièrement à la retraite et savoir combien ils devaient épargner pour leur retraite.

En s'appuyant toujours sur les données de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF), [Lalime et Michaud \(2014\)](#) constatent une corrélation positive entre la littératie financière et la préparation à la retraite. De plus, elle suggère que le Québec présente un retard par rapport au reste du Canada en matière de littératie financière. Les auteurs avancent deux hypothèses qui pourraient partiellement expliquer cette situation : premièrement, une moindre importance accordée aux mathématiques et à la finance dans le programme scolaire, et deuxièmement, une plus grande prévalence des régimes à prestations déterminées au Québec.

En utilisant les données d'une enquête produite en 2012 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, visant principalement à étudier et à mesurer divers aspects des connaissances et du comportement en matière d'investissement chez les Canadiens, [Boisclair, Lusardi et Michaud \(2017\)](#) analysent le niveau de littératie financière des Canadiens. Seulement 42 % des participants canadiens ont démontré une capacité à répondre correctement à trois questions simples portant sur les intérêts composés, l'inflation et la diversification des risques. Parmi les répondants au Canada, les jeunes et les personnes âgées, les femmes, les individus issus de minorités ethniques et ceux ayant un niveau d'éducation plus bas ont obtenu des résultats moins favorables. De plus, les personnes ayant répondu correctement

aux trois questions de littératie financière présentent une probabilité accrue de 10 points de pourcentage d'avoir des économies en vue de la retraite.

Dans une autre étude faisant usage des données de l'ECCF, plus précisément celles des années 2009 et 2014, [Fonseca et Lord \(2020\)](#) ont créé deux indices financiers pour examiner le lien entre la confiance financière et l'écart entre hommes et femmes en termes de littératie financière. Leurs résultats ont confirmé l'existence d'une disparité hommes-femmes en matière de littératie financière et ont montré qu'il existe une relation positive entre le niveau de confiance financière et la littératie financière. Environ 14 % de l'écart en littératie financière entre les sexes peut être attribué à l'écart de confiance financière entre eux. Les auteurs ont également noté que cette relation entre la littératie financière et la confiance financière n'est pas constante tout au long de la vie, en particulier chez les personnes âgées et les femmes.

Dans la même optique, l'Institut sur la retraite et l'épargne (IRE) de HEC Montréal a développé l'indice IRE afin d'offrir un indicateur du niveau de littératie des Canadiens en ce qui a trait au régime de revenus de retraite. Plus précisément, il est obtenu en estimant la part des bonnes réponses à 29 questions de nature financières posées à un échantillon d'individus adéquat selon les caractéristiques de la population totale. [Michaud \(2023\)](#) en présente les résultats pour l'édition 2023. En effet, l'indice IRE obtenu à l'occasion de l'édition en question était de 36,6 % avec une proportion notable de questions (plus de 33 %) sans réponse de la part des participants en moyenne. La corrélation observée entre la littératie financière et la situation financière des individus à la retraite est aussi observée dans le monde.

En observant le niveau de littératie financière dans la population de huit pays développés, [Lusardi et Mitchell \(2011\)](#) concluent que le niveau de littératie est généralement faible à travers le monde, mais constatent des écarts importants selon le sexe et l'âge des répondants. Dans chacun des pays étudiés, les femmes et les individus plus âgés affichent des niveaux de connaissances financières relativement plus faibles. La majorité des travailleurs, y compris ceux en fin de carrière, n'ont pas

envisagé sérieusement leur retraite. Cependant, ceux qui ont effectué des calculs pour déterminer leur épargne nécessaire à la retraite accumulent trois fois plus de richesse que ceux qui n'ont pas pris cette initiative. Finalement, l'article montre que les personnes ayant une compréhension de concepts économiques tels que les intérêts composés ou l'inflation sont plus susceptibles de planifier leur retraite. Les auteures soutiennent donc que la littératie financière influence la planification de la retraite, et non l'inverse.

Dans la même direction et dans une étude plus récente, [Nolan et Doorley \(2019\)](#) explore spécifiquement la relation entre la littératie financière et le contexte financier des pré-retraités en Irlande à partir des données de l'Étude longitudinale irlandaise sur le vieillissement. Parmi leurs résultats, les auteures trouvent une relation positive entre littératie financière et revenu de retraite escomptée. Il faut noter par ailleurs qu'elles n'avancent pas d'évidence empirique d'une relation positive d'ampleur importante entre la littératie financière et les régimes de retraites supplémentaires. Cela les laisse ainsi penser que l'accès à de tels régimes est influencé en majeure partie par d'autres caractéristiques individuelles tels que le revenu acquis, le niveau de scolarité ou encore la catégorie de la profession occupée.

3.4. Correspondance des régimes avec les besoins actuels

Un autre sujet souvent traité par les chercheurs est l'impact des possibles modifications des politiques publiques sur la population. Au cours des dernières années, suivant les discussions des gouvernements en place ou des acteurs de la société civile, plusieurs mesures comme la hausse de l'âge de l'admissibilité aux régimes de retraite publics ou la bonification de la couverture du risque de longévité furent analysées par les économistes du Québec.

En 2012, le gouvernement fédéral annonçait son plan de reporter l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti de 65 à 67 ans. Selon [Clavet et al. \(2013\)](#) cette modification de la politique publique

aurait fait passer le taux de faible revenu au Canada de 6 % à 17 % à terme (en 2030) chez les individus de 65 et 66 ans. *À l'aide d'un modèle de simulation*, les auteurs ont soulevé trois scénarios alternatifs permettant d'atteindre les mêmes objectifs en termes de finances publiques, dont deux d'entre eux avaient l'avantage de ne pas hausser le taux de faible revenu chez les aînés. Le premier scénario proposé ayant un effet nul sur la proportion de personnes âgées en situation de faible revenu est une diminution du seuil de remboursement de la Sécurité de vieillesse de 35 000 \$. Ceci porterait à 34 562 \$ le seuil auquel le remboursement de SV commencerait et 77 966 \$ serait le seuil à partir duquel la prestation sera remboursée en totalité. Le second scénario proposé est une diminution de la valeur des prestations annuelles de la SV de 900 \$ pour tous les individus admissibles. Cette alternative menait à une augmentation de moins de 1 % du taux de faible revenu.

En 2016, le gouvernement fédéral a proposé une réforme de la prestation de retraite du Régime de rentes du Québec tandis que le gouvernement québécois désirait aller dans une autre direction. [Boisclair et al. \(2018\)](#) examinent les potentiels effets de ces deux approches distinctes sur les revenus des personnes âgées au Québec en utilisant des méthodes de simulation et un outil de calcul fiscal. L'objectif principal est d'aider les travailleurs de la classe moyenne à mieux se préparer pour la retraite sans avoir d'impact défavorable sur la situation des travailleurs à revenu plus faible. Les résultats des simulations indiquent que les deux propositions parviennent à atteindre cet objectif. D'autres organismes ont fait des propositions à travers le temps. On peut citer la proposition de l'Institut canadien des actuaires (ICA) de hausser de 60 à 62 ans l'âge d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ et du RPC (avec une rente offerte à 62 ans identique à celle obtenue actuellement par les personnes qui retardent le début de leur rente jusqu'à 62 ans). Suivant cette proposition, [Michaud et al. \(2020\)](#) se sont intéressés à l'évaluation de cette réforme précise, ainsi qu'à la question de l'âge optimal afin de recevoir cette rente. Les auteurs notent qu'en 2016, selon les données recueillies dans la Banque de données administratives longitudinales, environ une personne sur deux âgée de 60 ans décide de recevoir la rente, ce qui est une progression marquée au Québec depuis 1995 où le taux dépassait légèrement les

30 %. Le facteur le plus déterminant de la prise de la rente à 60 ans, et de loin, est la présence de revenus provenant de régimes complémentaires de retraite (RCR). Additionnellement, un autre facteur déterminant en ce qui a trait spécifiquement au RPC est l'importance du lien d'attache au marché de l'emploi. L'évaluation de la proposition de l'ICA mène aux résultats que 72 % des personnes de 60 ans seraient gagnantes ou ne perdraient pas au change si la mesure était mise en place, le gain moyen étant de 1 236 \$ après impôts. Toutefois, la perte moyenne est de près de 3 000 \$, lorsqu'on s'intéresse à ceux qui ne profitent pas de la proposition. Certains groupes comme les individus seuls sont disproportionnellement touchés alors que le gain moyen est négatif pour l'ensemble du groupe.

4. Rôle des institutions sur le revenu de retraite des Canadiens

4.1. Présentation des piliers du système de revenu de retraite du Canada

Le système de revenu de retraite du Canada est formé de trois principaux piliers ayant comme objectifs explicites de réduire la pauvreté chez les personnes âgées et d'aider la population, en général, à obtenir des revenus nécessaires au maintien de leur niveau de vie à la retraite⁹.

Le premier pilier se veut universel et administré par les autorités publiques. Il repose sur le versement de prestations calculées selon l'âge et le nombre d'années de résidence au Canada. Cette partie du système de revenu de retraite canadien, financée par les recettes fiscales générales, a pour objectif de créer un niveau de revenu minimum permettant l'achat des biens essentiels. La mesure phare de ce pilier est la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), mais celui-ci inclut également le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation.

⁹ https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201940E

Le deuxième pilier est un régime de retraite public à cotisations obligatoires financé par les travailleurs et les employeurs¹⁰. Le Régime de rentes du Québec (RRQ) s'applique aux résidents du Québec, et c'est le Régime de pensions du Canada (RPC) qui s'applique aux résidents des autres provinces canadiennes. Les cotisants reçoivent le plein montant de leur rente de retraite s'ils font la demande de celle-ci à 65 ans. Ils peuvent toutefois recevoir une rente de retraite réduite dès 60 ans ou une rente bonifiée si le versement de celle-ci est reporté au-delà de 65 ans. La bonification maximale de la rente est toutefois atteinte à 70 ans.

Le troisième pilier est formé de régimes de retraite parrainés par l'employeur, ainsi que de l'épargne-retraite personnelle. Les programmes du troisième pilier sont d'application volontaire pour les employeurs et les particuliers, mais ils sont soutenus et encouragés par le gouvernement qui leur accorde un traitement fiscal préférentiel, notamment des exonérations et des crédits d'impôt¹¹. Les mesures considérées dans ce pilier sont, au niveau des employeurs, les régimes de pension agréés (RPA) et, au niveau individuel, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargne libre d'impôts (CELI).

4.2. Portrait

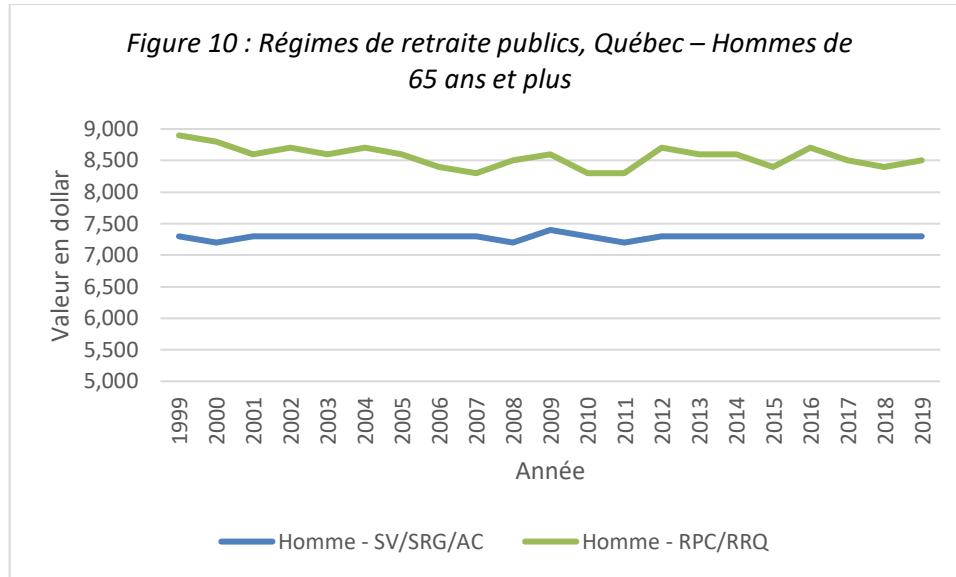
Tel que nous l'avons démontré précédemment, les sommes liées au premier pilier du système de retraite, représentent un élément majeur des revenus des personnes âgées, en plus d'avoir une forte incidence sur les inégalités. Dans cette section, nous présenterons les faits saillants concernant les pensions et régimes de retraite publics (1^{er} et 2^e pilier du système de revenu de retraite) des Québécois¹². La figure suivante

¹⁰ Le régime est également financé par les revenus de placements provenant des cotisations.

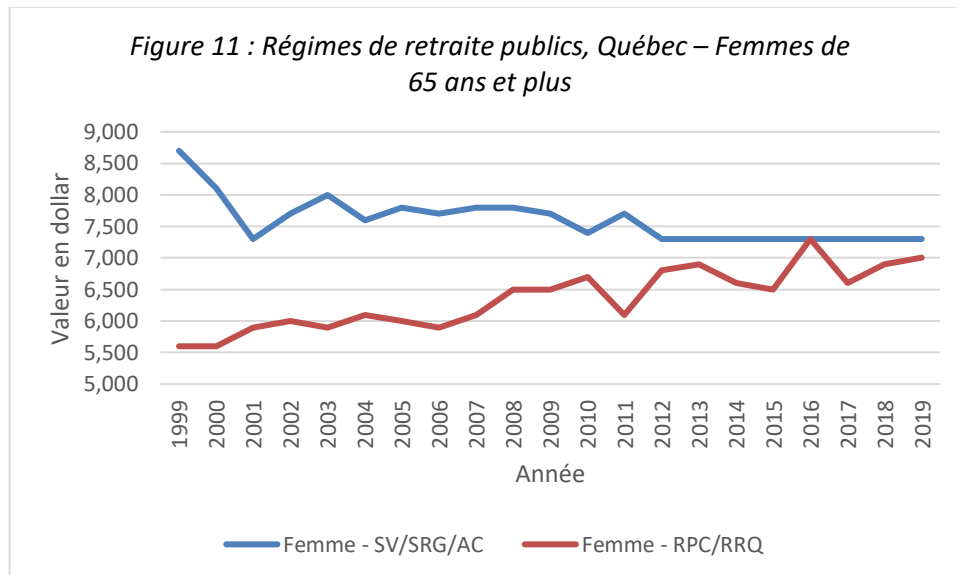
¹¹ <https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2019-40-F.pdf>

¹² La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques a également mis à la disposition du public un outil interactif permettant d'observer la couverture qu'offrent les régimes publics de retraite en complément à l'épargne privée. Référence en ligne : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/couverture-regimes-publics-retraite/>

présente la valeur médiane obtenu selon le pilier du système de revenu de retraite et le sexe.



Source : Figure produite par l'auteur. [Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01 - Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.](#)



Source : Figure produite par l'auteur. [Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01 - Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.](#)

On observe qu'en 2019, autant du côté des hommes que des femmes, la valeur médiane combinée de la Sécurité de vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation se chiffre à 7 300 \$ chez les Québécois âgés de 65 ans et plus. Ce montant est le même qu'en 1999 pour les hommes et a peu varié sur la période tandis qu'une diminution de 16 % est observée pour les femmes sur cette même période. Le montant médian des régimes publics de retraite reçu en 2019 par les hommes est de 8 500 \$ comparativement à 7 000 \$ par les femmes. Il est à noter que ce montant représente toutefois une augmentation de 25 % par rapport à celui reçu en 1999 par les femmes.

Tandis que la proportion d'hommes recevant une prestation des régimes publics de retraite au cours des 20 dernières années est plutôt stable (variation entre 93,7 % et 96,4 %), celui des femmes est passé de 71,4 % à 93,1 %. Cette situation provient de l'augmentation du nombre de femmes actives sur le marché de l'emploi et donc du nombre de cotisantes. La très grande majorité de la somme reçue des programmes gouvernementaux par les Québécois âgés de 65 ans et plus vient de ces deux piliers, dépassant en proportion les 90 % au niveau agrégé. Outre les principaux programmes préalablement mentionnés, les gouvernements offrent des transferts sous plusieurs formes afin de contribuer au niveau de vie des personnes âgées. Le tableau ci-dessous présente les transferts les plus notables étant directement destinés à cette section de la population.

Tableau 2 : Répertoire des crédits d'impôts et subventions destinés aux aînés, Québec

Crédits d'impôts ou subventions québécois destinés aux aînés				
	Objectif	Âge d'admissibilité	Nombre de bénéficiaires (2018)	Projection de variation de coût en % (2018/2021)
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés	Soutenir financièrement les personnes âgées de 70 ans ou plus pour qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur milieu de vie et, de ce fait, prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux.	70 ans ou +	370 809	23%
Crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés	Aider les aînés à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie, qui diminuent le risque de chutes ou qui permettent une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.	70 ans ou +	7 933	31%
Crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais engagés par un aîné pour un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle	Favoriser le maintien à domicile des aînés et éviter une référence précoce en hébergement de longue durée.	70 ans ou +	1 401	0%
Crédit d'impôt remboursable pour les activités des aînés	Soutenir la participation régulière des aînés à des activités structurées destinées notamment à améliorer leur capacité physique ou à les aider à conserver le plus longtemps possible leurs facultés cognitives.	70 ans ou +	38 559	23%
Crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés	Procurer un soutien aux aînés à faible revenu.	70 ans ou +	472 501	10%
Subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales	Soutenir les aînés à faible ou à moyen revenu qui doivent composer avec une augmentation des taxes foncières payables à l'égard de leur résidence principale à la suite d'une augmentation considérable de sa valeur.	65 ans ou +	10 352	0%
Crédit d'impôt pour revenus de retraite	Mieux protéger contre l'inflation le revenu de retraite des personnes âgées à faible ou moyen revenu.	65 ans ou +	660 234	13%
Crédit d'impôt en raison de l'âge	Alléger le fardeau fiscal des personnes âgées à faible ou à moyen revenu.	65 ans ou +	683 767	14%
Fractionnement des revenus de retraite entre conjoints	Augmenter les incitatifs à l'épargne et à l'investissement dans le but d'assurer la sécurité à la retraite et de tenir compte des défis particuliers que posent la planification et la gestion des revenus de retraite.	65 ans ou +	205 266	19%
Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	Reconnaître que le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint assurent un soutien de base aux personnes âgées dont le revenu est composé, presque exclusivement, de prestations de la sécurité de la vieillesse.	65 ans ou + ¹	188 353	9%
Non-imposition partielle des prestations de la sécurité sociale américaine	Tenir compte du fait que les aînés qui se sont retirés du marché du travail avant le 1er janvier 1996 pouvaient avoir planifié leur retraite en fonction du fait que seulement 50 % de leurs prestations de la sécurité sociale américaine seraient imposables.	N/A	N/A ²	N/A

Source: MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, Dépenses fiscales - Édition 2020 (mars 2021). Calculs produits par les auteurs.

¹: Entre 60 et 64 ans quant à l'Allocation au conjoint.

²: Le coût n'est pas disponible en raison de données insuffisantes ou manquantes.

4.3. Admissibilité

Dans cette section, nous présentons les critères d'admissibilité aux principaux programmes destinés à assurer un revenu de retraite de base aux aînés.

Sécurité de vieillesse :

La prestation de pension de la Sécurité de vieillesse (SV) est destinée aux Canadiens âgés de 65 ans ou plus. Peu importe le statut d'emploi du demandeur, qu'il travaille toujours ou qu'il n'ait jamais travaillé. Par ailleurs, ceux qui ont vécu au Canada entre 10 et 39 ans n'ont droit qu'à une partie de cette prestation et ceux qui ont vécu moins de 10 ans n'y ont pas droit. Toutefois, le revenu annuel de l'individu doit être inférieur à 129 581 \$ afin de recevoir la SV. À partir d'un revenu annuel de 77 580 \$ (2019), une partie du montant doit être remboursé. Le montant maximum en 2019 est de 7 217 \$. Depuis 2013, [Service Canada](#) a mis en œuvre un processus d'inscription automatique pour les aînés admissibles à la pension de la Sécurité de vieillesse.

Supplément de revenu garanti :

Afin d'être admissible au Supplément de revenu garanti (SG) une personne doit préalablement être un bénéficiaire de la SV. Le critère suivant d'admissibilité concerne le revenu de l'individu selon sa situation conjugale. En vue de bénéficier de ce programme, un Canadien célibataire, veuf ou divorcé doit avoir un revenu net inférieur à 18 984 \$¹³. Pour ceux ayant un conjoint, le revenu familial net du couple se doit d'être inférieur à 25 104 \$ si le conjoint reçoit la pension complète de la SV, tandis que le revenu familial net est de 45 504 \$ si le conjoint ne reçoit pas de pension de la SV ou s'il reçoit l'Allocation. Toutefois, le montant est réduit de 50% ou 75%, selon l'intervalle, de tout revenu de l'individu ou du couple autre que la PSV. Depuis 2017, [Service Canada](#) a élargi son processus d'inscription automatique afin d'inclure le Supplément de revenu garanti.

L'Allocation:

L'Allocation est un paiement non imposable destiné aux citoyens Canadiens âgés de 60 à 64 ans. Comme pour les programmes précédents, l'individu faisant sa demande

¹³ Depuis 2008, une partie des revenus de travail sont exclus du revenu net servant au calcul du SRG. Depuis juillet 2020, l'exemption fixe est de 5 000 \$, à laquelle se rajoute une exemption de 50 % du revenu d'emploi excédant ce premier montant, jusqu'à un second palier de 5 000 \$. D'autres déductions sont aussi applicables. Référence en ligne : https://www.conseiller.ca/archives/_magazine/srg-hausse-des-revenus-exemptes/

pour cette prestation doit avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Afin d'être admissible, le conjoint du requérant doit recevoir une pension de SV et être admissible au SRG. Également, le revenu familial annuel net du couple doit être inférieur à 34 704 \$. Si le conjoint d'un bénéficiaire de l'Allocation décède, celle-ci sera automatiquement convertie en Allocation au survivant.

[Régime de rentes du Québec \(RRQ\)](#) : Afin d'être admissible à la rente de retraite du Régime de rentes du Québec, il faut être âgé de 60 ans ou plus et avoir cotisé au moins une année au Régime¹⁴. Toutefois, deux exceptions existent. Ceux qui touchent une pleine indemnité de remplacement du revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et ceux qui ont droit à une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et qui sont reconnus invalides par Retraite Québec en raison de la même incapacité, ne pourront pas être admissibles à la rente de retraite. Le versement de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec n'est pas automatique. Une demande doit être effectuée pour que celui-ci débute.

5. Questions additionnelles

Dans cette section, nous traitons sommairement, selon les données publiques disponibles, de certains sujets n'étant pas couverts par les principaux axes de ce rapport.

5.1. Statistiques régionales des revenus de retraite

¹⁴ Il est à noter que Retraite Québec tient aussi compte des cotisations versées au Régime de pensions du Canada pour établir le montant de votre rente de retraite pour les individus ayant travaillé ailleurs au Canada.

Le tableau 3 présente les données concernant les revenus de retraite privés et publics selon la région¹⁵ de résidence des individus âgés de 15 ans et plus au Québec. Toutefois, il est important de noter que les données publiques les plus récentes sont celles du Recensement de 2021. En conséquence, considérant les modifications apportées dans les années subséquentes, nous devons supposer que les montants présentés ici sont inférieurs à ceux actuellement reçus. Bien que ce ne soit pas tellement le cas avec les revenus de retraite publics, les résultats révèlent des différences notables d'un lieu à l'autre en ce qui a trait aux revenus de retraite privés. La région dans laquelle on retrouve une plus grande proportion de résidents ayant des revenus de retraite privée est le Saguenay, 22,2 %, alors que la région dans laquelle on retrouve la plus faible proportion est la région de Montréal (14,7 %). Le revenu de retraite privé médian le plus élevé, toutefois, concerne la région d'Ottawa – Gatineau¹⁶ (29 200 \$) alors que le plus faible concerne la région de Drummondville (13 200 \$). En ce qui a trait à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), c'est à Trois-Rivières et le Saguenay (qui sont à égalité) où la fraction de la population qui la reçoit est la plus élevée (26 %). La fraction la plus faible concerne la région d'Ottawa – Gatineau (16,9 %). Enfin, pour ce qui est des prestations de retraite du RRQ ou RPC, c'est au Saguenay où la fraction de la population qui la reçoit est la plus élevée (31,9 %) alors que c'est également à Ottawa – Gatineau (20 %) où la proportion est la plus faible.

¹⁵ Par région, nous nous référons à la définition de Région métropolitaine de recensement (RMR), défini par [Statistique Canada](#).

¹⁶ Cette région inclut à la fois une portion de la population du Québec et de l'Ontario.

Tableau 3 : Statistiques régionales - Recensement 2021

Type de revenu	Drummondville		Montréal	
	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian
Revenu de retraite privée	16,7	13 200	14,7	18 000
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	24,1	7 700	18,4	7 650
<i>Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)</i>	23,4	7 650	18,1	7 650
<i>Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint</i>	12,4	4 000	7,4	4 920
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	30,9	7 350	22,9	8 000
<i>RRQ/RPC - Prestations de retraite</i>	28,8	6 650	21,4	7 300
<i>RRQ/RPC - Prestations d'invalidité</i>	1,0	10 600	0,6	11 100
<i>RRQ/RPC - Prestations de survivant</i>	4,9	4 400	3,8	4 120
Type de revenu	Gatineau/Ottawa		Québec	
	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian
Revenu de retraite privée	17,5	29 200	21,4	22 000
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	17,1	7 650	22,7	7 650
<i>Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)</i>	16,9	7 650	22,5	7 650
<i>Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint</i>	4,2	5 320	6,8	4 120
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	22,2	8 700	28,7	8 100
<i>RRQ/RPC - Prestations de retraite</i>	20,0	8 400	27,0	7 650
<i>RRQ/RPC - Prestations d'invalidité</i>	1,2	12 700	0,7	11 500
<i>RRQ/RPC - Prestations de survivant</i>	3,8	3 520	4,3	4 560

Type de revenu	Saguenay		Sherbrooke	
	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian
Revenu de retraite privée	22,2	22 000	19,5	17 400
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	26,4	7 650	23,3	7 650
<i>Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)</i>	26,0	7 650	23,0	7 650
<i>Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint</i>	10,2	4 320	9,6	4 120
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	34,2	7 550	29,2	7 850
<i>RRQ/RPC - Prestations de retraite</i>	31,9	6 750	27,4	7 200
<i>RRQ/RPC - Prestations d'invalidité</i>	0,9	10 900	0,9	10 900
<i>RRQ/RPC - Prestations de survivant</i>	5,3	5 600	4,3	4 120
Trois-Rivières				
Type de revenu	Pourcentage avec un montant (%)	Revenu médian		
Revenu de retraite privée	21,8	19 000		
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	26,4	7 650		
<i>Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)</i>	26,0	7 650		
<i>Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint</i>	11,1	4 520		
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	33,5	7 450		
<i>RRQ/RPC - Prestations de retraite</i>	31,5	6 700		
<i>RRQ/RPC - Prestations d'invalidité</i>	0,9	10 900		
<i>RRQ/RPC - Prestations de survivant</i>	5,0	4 680		

Source : Résumé fait par les auteurs. Statistique Canada. [Tableau 98-10-0068-01 Des statistiques sur le revenu pour les sources de revenu et les impôts détaillés, selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties.](#)

5.2. Patrimoine des personnes âgées

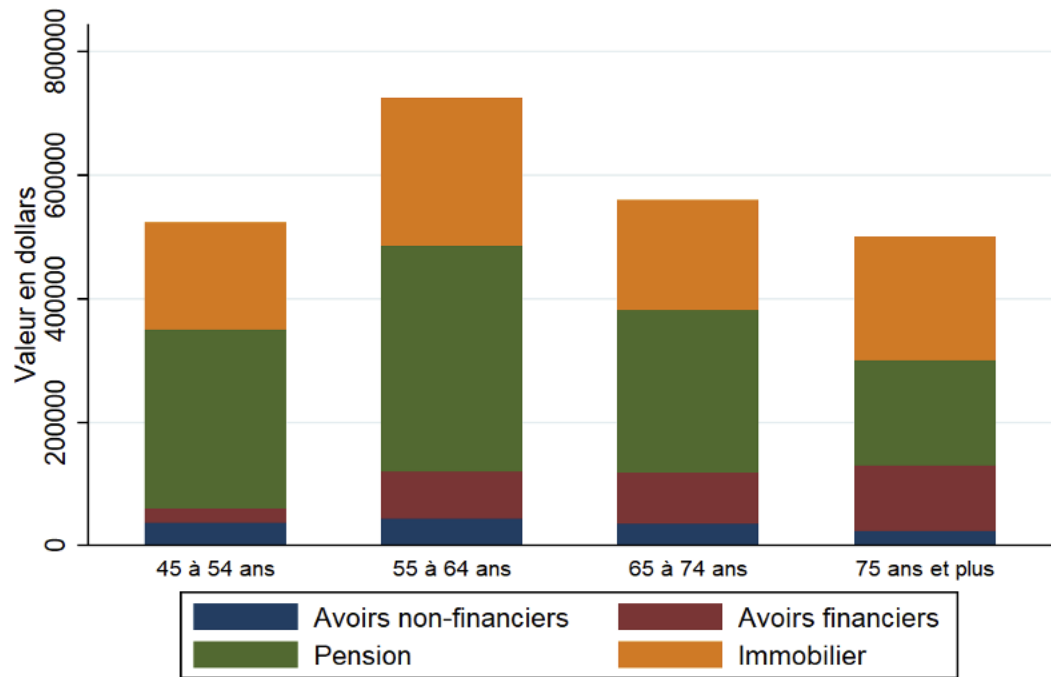
La Figure 12 montre la valeur du patrimoine des Québécois pour 2016 selon les différents types d'actifs qui le composent pour quatre groupes d'âge distincts : 45 à 54 ans, 55 à 64 ans, 65 à 74 ans, et 75 ans et plus.

La figure montre que ce sont les Québécois âgés de 55 à 64 ans qui ont la valeur de patrimoine la plus élevée, probablement parce que ce groupe est à la frontière entre les phases d'accumulation (durant la vie active) et de désaccumulation (à la retraite) de capital. Pour ce groupe, la valeur moyenne du patrimoine dépasse les 725 000 \$. Les groupes de 45 à 54 ans et de 65 à 74 ans ont un patrimoine de valeur comparable avoisinant les 550 000 \$. Les Québécois âgés de 75 ans et plus ont le patrimoine le plus faible, avec environ 500 000 \$.

En ce qui a trait aux composantes de ce patrimoine, les pensions sont la composante ayant la plus importante valeur pour les trois premiers groupes d'âge (50,87 % de leur patrimoine), soit les Québécois de 74 ans et moins, alors que l'immobilier l'emporte pour les 75 ans et plus (40,24 % de leur patrimoine, contre 33,72 % pour les pensions). Les avoirs non-financiers¹⁷ représentent une très faible proportion du patrimoine de tous les groupes, alors que les avoirs financiers représentent une fraction croissante du patrimoine, passant de 4,58 % chez les 45 à 54 ans, à 21,16 % chez les 75 ans et plus.

¹⁷ Les avoirs non-financiers représentent le total de la valeur des véhicules du ménage ainsi que les autres avoirs non-financiers tel le contenu de la résidence principale ou encore les objets de collection.

Figure 12 : Composantes du patrimoine des Québécois - 2016



Source : [Laurendeau \(2021\)](#). Enquête sur la sécurité financière -2016.

5.3. Participation bénévole des personnes âgées

Le Tableau 4 présente l'apport économique des personnes âgées. Les résultats montrent que les heures annuelles de bénévolat effectuées ont tendance à augmenter avec l'âge, passant de 142,9 heures chez les 45 à 54 ans à 207,4 heures chez les 65 ans et plus. La proportion de personnes faisant du bénévolat, toutefois, décroît avec l'âge, passant de 33,3 % à 24,9 % entre ces deux mêmes groupes.

Tableau 4 : Apport économique des personnes âgées, Québec

	<i>45 à 54 ans</i>	<i>55 à 64 ans</i>	<i>65 ans et plus</i>
<u><i>Bénévolat (2010)</i></u>			
Heures moyennes annuelles	142,9	152,9	207,4
Proportion (%)	33,30	29,80	24,90
<u><i>Travail non rémunéré (2015)</i></u>			
Heures moyennes par jour	3,0	3,3	3,4

Source: Calculs des auteurs. Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP), 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2015, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

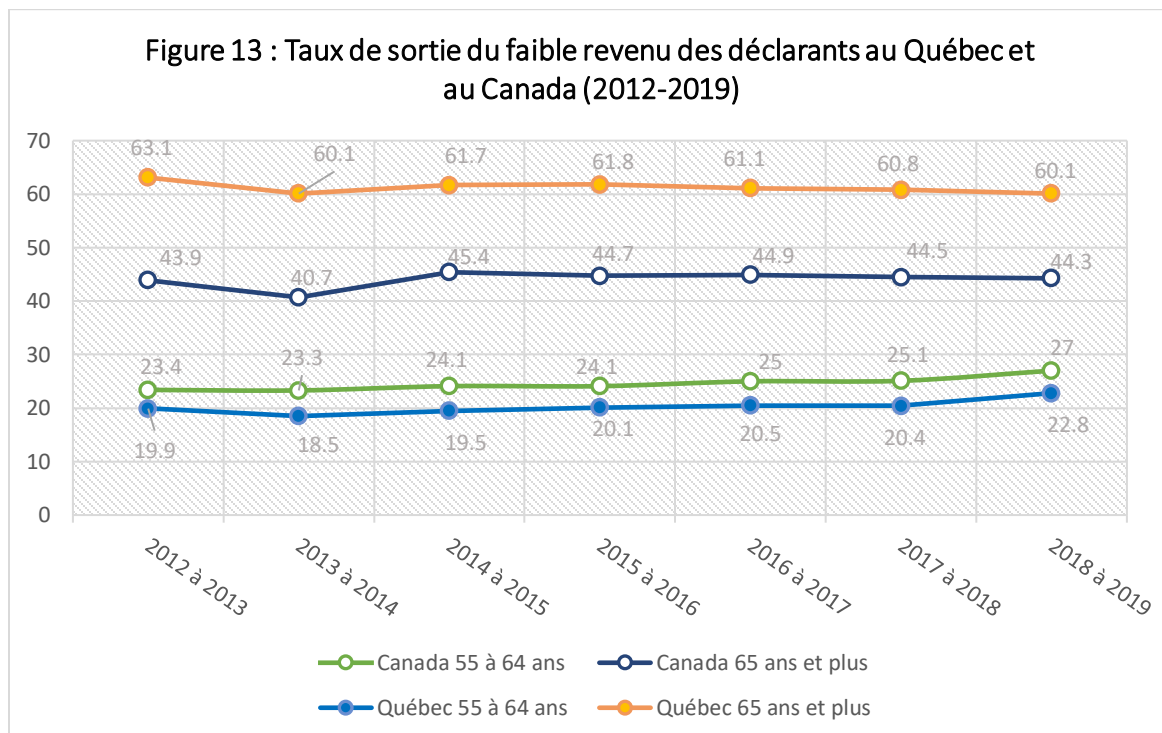
5.4. Pauvreté au Canada

D'après [Heisz \(2016\)](#), la situation financière des personnes âgées au Canada en général s'est largement améliorée entre 1977 et 2011, en effet selon la mesure du seuil de faible revenu, le taux de faible revenu des personnes de 65 ans et plus est passé de 30,4 % à 5,2 %. En utilisant différentes sources de données, la présente étude a permis de réaliser cependant que dans les années récentes au Québec, les personnes de 65 ans et plus en particulier ont été confrontées à une situation financière complexe. Malgré les programmes de retraite et les redistributions gouvernementales auxquels ont accès les personnes âgées cela laisse penser qu'ils sont insuffisants pour combler l'écart de revenu par rapport à la population active. En effet, on remarque notamment une hausse prononcée du taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu avant impôt entre les années 2012 et 2019 chez les personnes de 65 ans et plus (particulièrement chez celles qui ont 75 ans ou plus)¹⁸. De plus, on observe que la pauvreté semble plus persistante chez les personnes de 65

¹⁸ De plus, selon [Statistique Canada \(2023\)](#), le taux de faible revenu selon la mesure de faible revenu après impôt entre 2012 et 2021 chez les personnes âgées de 65 ans et plus a fluctué entre 12,8 % et 19,9 %.

ans et plus ce qui relève l'importance de considérer les résultats précédents. Une telle étude soulève ainsi l'intérêt de soutenir davantage les personnes âgées afin de leur assurer une meilleure retraite et les protéger contre la pauvreté.

La pauvreté chez les personnes âgées est un enjeu d'importance au Canada, ainsi qu'au Québec. Historiquement, on observe un taux de sortie du faible revenu (selon la mesure de faible revenu fixe de 2002) des personnes âgées qui continue de reculer de même que celui de l'ensemble de la population.

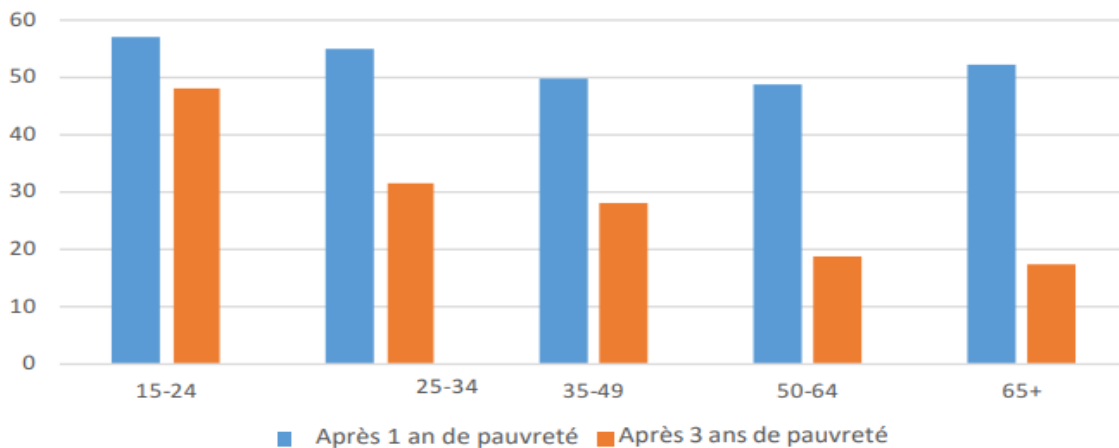


Source : Calculs des auteurs. Statistique Canada. [Tableau 11-10-0024-01 Les taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Canada](#)

Comme on peut le voir sur la Figure 13, au Canada, pour les 55 à 64 ans, ce taux est passé de 23,4 % entre 2012-2013 à 27 % entre 2018-2019. Pour les 65 ans et plus, il est passé de 43,9 % entre 2012-2013 à 44,3 % entre 2018-2019. Cette progression est aussi observée au Québec, en effet, ce taux a augmenté pour tous les groupes d'âge, à l'exception des 65 ans et plus, où il est passé de 63,1 % entre 2012-2013 à 60,1 % entre 2018-2019, bien qu'il demeure plus élevé que la moyenne canadienne.

[Fonseca et El-Attar \(2023\)](#) traite des déterminants de la pauvreté chez les personnes âgées au Canada, en portant une attention particulière sur le rôle des régimes de retraite publics. La Figure 14 montre que les taux de sortie de la pauvreté sont plus faibles chez les personnes âgées que chez les plus jeunes. Cela signifie que la pauvreté est plus persistante pour les personnes âgées. Pour les retraités, il peut être difficile de sortir de la pauvreté. En revanche, les périodes de longue durée en pauvreté pour les non-retraités de plus de 50 ans sont plus susceptibles de refléter les difficultés à retrouver un emploi. Bien que nous ne disposions pas d'une mesure unique de la persistance qui pourrait résumer la durée, la récurrence et l'intensité, la fréquence de la pauvreté est plus faible chez les personnes âgées tandis que la persistance est plus élevée. Cela implique que les personnes âgées qui entrent dans la pauvreté peuvent s'attendre à le rester beaucoup plus longtemps que les jeunes qui entrent dans la pauvreté.

Figure 14 : Taux de sortie de la pauvreté selon le temps passé dans la pauvreté et par groupe d'âge, Canada

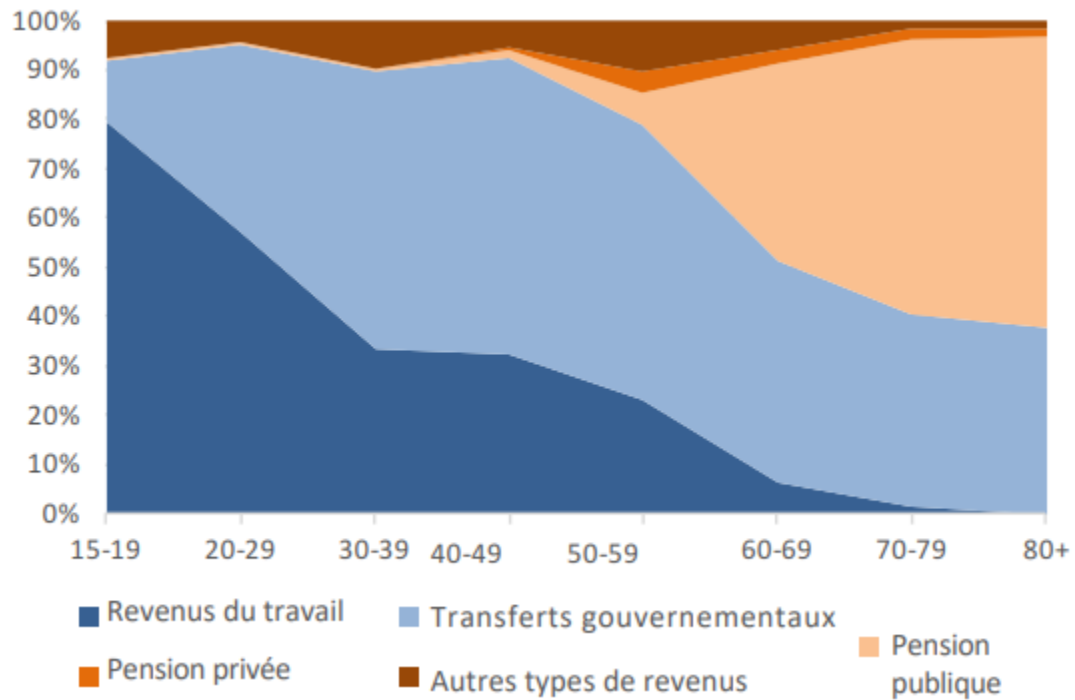


Source: Fonseca et El Attar (2023). Longitudinal Income Survey of Adults (LISA). Pauvreté définie à l'aide de la mesure de faible revenu appliquée dans l'enquête.

Les Figures 15 et 16 nous permettent d'observer que la part du revenu du travail dans le revenu total au cours du cycle de vie est différente pour les individus que l'on définit comme pauvre ou non. Leurs résultats suggèrent que pour les personnes âgées, la pauvreté actuelle est étroitement liée à l'expérience antérieure de la

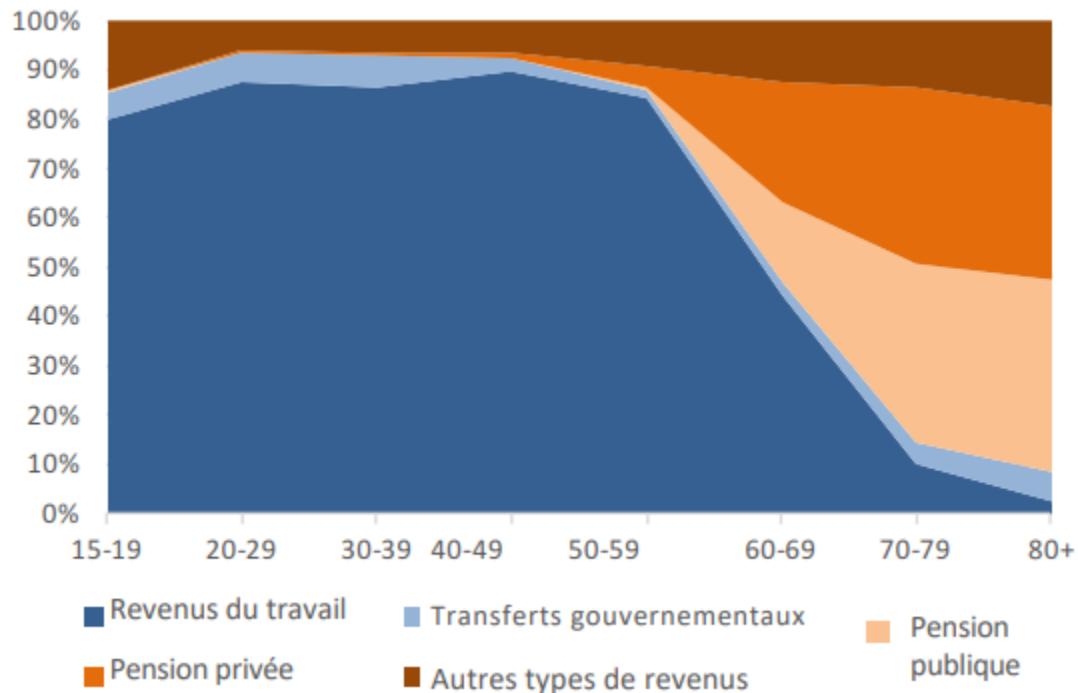
pauvreté. Seule une petite fraction des retraités pauvres (11 %) n’a jamais été pauvre auparavant.

Figure 15 : Sources de revenu par groupe d’âge, sous-groupe d’individus en situation de pauvreté, Canada



Source: Fonseca et El Attar (2023). Longitudinal Income Survey of Adults (LISA). Pauvreté définie à l'aide de la mesure de faible revenu appliquée dans l'enquête.

Figure 16 : Sources de revenu par groupe d'âge, sous-groupe d'individus n'étant pas en situation de pauvreté, Canada



Source: Fonseca et El Attar (2023). Longitudinal Income Survey of Adults (LISA). Pauvreté définie à l'aide de la mesure de faible revenu appliquée dans l'enquête.

Les taux de pauvreté sont plus faibles chez les personnes de plus de 65 ans (voir [Fonseca et El-Attar \(2023\)](#)). Cependant, la pauvreté est également plus persistante pour ce groupe. L'article montre également que la pauvreté après la retraite est liée à des périodes de pauvreté plus fréquentes avant la retraite. Le versement d'une pension publique est associé à des niveaux de pauvreté plus faibles chez les personnes âgées. Cette relation est dictée par les prestations de retraite publiques des personnes ayant de faibles revenus antérieurs. En conclusion, les pensions publiques jouent un rôle dans la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées, mais elles sont loin d'entièrement l'éliminer étant donné que les périodes de pauvreté passées expliquent une part importante de la pauvreté des personnes âgées. Les personnes dont les revenus moyens passés au cours de leur carrière sont faibles ont une probabilité plus élevée d'être pauvres lorsqu'elles ont plus de 65 ans.

6. Conclusion

Ce document vise à tracer le portrait des revenus des personnes âgées au Québec.

Plusieurs faits saillants ont été tirés de cette analyse. L'écart entre les revenus moyens des hommes et des femmes diminue pour les groupes d'âge entre 54-74 ans pour la période 2012 et 2019, mais augmente pour le groupe des 75 ans et plus.

Deuxièmement, nous constatons une augmentation marquée du taux de faible revenu pour les individus âgés de 65 ans et plus entre 2012 à 2019 lorsque nous prenons en considération le revenu avant impôt. La hausse la plus significative concerne les 75 ans et plus : le taux passe de 13,2 % à 28,5 % sur cette période de sept ans chez les hommes, et de 21,7 % à 42,6 % chez les femmes.

Troisièmement, durant la période Covid-19, l'inégalité des revenus au Canada a diminué, avec un coefficient de Gini en baisse à 0,281, la plus grande variation en termes absolus depuis 1976. Le taux de faible revenu a également atteint son plus bas niveau depuis 1976, atteignant une valeur historique de 9,3 %. Au Québec notamment, les femmes de 75 ans et plus ont enregistré la plus forte réduction du taux de faible revenu, tandis que les écarts hommes-femmes se sont réduits, avec des taux de faible revenu plus bas pour les femmes de 55 à 64 ans que pour les hommes. Cependant, en 2021, malgré des mesures gouvernementales de soutien, la prévalence du faible revenu (après impôt) a augmenté chez les personnes de 65 ans et plus au Québec, avec une hausse de 4,7 % chez les hommes et de 3,0 % chez les femmes, bien que l'écart hommes-femmes se soit réduit pour ce groupe d'âge.

Quatrièmement, et bien que les résultats montrent que ce ne soit pas le cas avec les revenus de retraite publics, nous constatons des différences notables d'une région à l'autre en ce qui a trait aux revenus de retraite privée. Par exemple, la région dans laquelle on retrouve une plus grande proportion de résidents ayant des revenus de retraite privée est le Saguenay, avec 22,2 %, alors que la région dans laquelle on retrouve la plus faible proportion est celle de Montréal, avec 14,7 %. Le revenu de retraite privé médian le plus élevé, par ailleurs, concerne la région d'Ottawa – Gatineau (29 200 \$), alors que le plus faible concerne la région de Drummondville (13 200 \$).

Outre ces résultats, ce document visait également à passer en revue la littérature traitant des revenus chez les personnes âgées, à étudier le rôle des institutions sur le revenu de retraite des Canadiens en expliquant le fonctionnement du système de revenu de retraite du Canada, et à aborder un certain nombre de questions connexes telles que les différences régionales dans les revenus de retraite ainsi que le patrimoine et l'apport économique des personnes âgées. Finalement, ce document a aussi répertorié les principales enquêtes sur le revenu disponibles pour les chercheurs et chercheuses dans l'Annexe.

Bibliographie

Boisclair, D., Lacroix, G., Marchand, S., & Michaud, P. C. (2018). Individual financial returns from Quebec pension plan reform options: Analyzing proposals to renew a second-pillar retirement income program. *Canadian Public Policy*, 44(2), 134-158.

Boisclair, D., Lusardi, A., & Michaud, P. C. (2017). Financial literacy and retirement planning in Canada. *Journal of Pension Economics & Finance*, 16(3), 277-296.

Clavet, N.-J., Duclos, J.-Y., Fortin, B., & Marchand, S. (2013). Réformer la sécurité de la vieillesse - Effets et alternatives. 2013s-05, *Cahiers scientifiques*. CIRANO.

Clavet, N. J., El-Attar, M., & Fonseca, R. (2022). Replacement rates of public pensions in Canada: heterogeneity across socio-economic status. *Canadian Public Policy*, 48(S2), 22-34.

Cloutier-Villeneuve, L. (2016). Entre la retraite et la poursuite de la vie active: les trajectoires incertaines des travailleuses et des travailleurs plus âgés au Québec compte tenu de leur qualité de l'emploi et leur situation personnelle. *Institut de la statistique du Québec. Canada*.

Crespo, S. (2013). Les profils de revenu des personnes à faible revenu. *Institut de la statistique du Québec. Canada*.

Crespo, S., Rheault, S., Laplante, D., Frève, E., & D'Anjou, C. (2013). Revenu, faible revenu et inégalité de revenu: Portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé. *Institut de la statistique du Québec*, 124 p.

Duclos, J. Y., Fortin, B., & Marchand, S. (2012). L'évolution des sources de revenu des québécois de 2012 à 2030. Une analyse de microsimulation. *Le Québec économique 2012*, Chapitre 6, pages 163-190.

El-Attar, M., & Fonseca, R. (2023). Public pensions and low-income dynamics in Canada. *Journal of Pension Economics & Finance*, 22(2), 238-263.

Fonseca, R., & Lord, Simon. (2020). Canadian Gender Gap in Financial Literacy: Confidence Matters. *Hacienda Pública Española / Review of Public Economics, IEF*, vol. 235(4), pages 153-182, December.

Guèvremont, P., & Régie des rentes du Québec. (2012). Les revenus à la retraite: des différences entre les Québécoises et les Québécois. *RHEAULT, Sylvie et Jean POIRIER (2012). Le vieillissement démographique: de nombreux enjeux à déchiffrer, Québec, Institut de la statistique du Québec*, 85-96.

Heisz, A. (2016). Trends in income inequality in Canada and elsewhere. Income Inequality: The Canadian Story, 77-102. *Institute for Research on Public Policy*.

Kaida, L., & Boyd, M. (2011). Poverty variations among the elderly: The roles of income security policies and family co-residence. *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 30(1), 83-100.

Lalime, T., & Michaud, P. C. (2014). Littératie financière et préparation à la retraite au Québec et dans le reste du Canada. *L'Actualité économique*, 90(1), 23-45.

Picot, G., Larochelle-Coté, S., & Myles, J. (2008). Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada. No. 2008306f, Direction des études analytiques, *Statistique Canada*.

Laurendeau, G. (2021). La richesse au Canada: déterminants et composition. *Mémoire UQAM*, septembre 2021.

Légaré, J., & Boucher, M. P. B. (2012). Qui seront les premiers nés du baby-boom à risque de vulnérabilité financière à la retraite? Une comparaison Québec-Ontario. *Canadian Journal on Aging/La revue canadienne du vieillissement*, 31(2), 149-159.

Lusardi, A., & Mitchell, O. S. (2011). Financial literacy around the world: an overview. *Journal of Pension Economics & Finance*, 10(4), 497-508.

Messacar, D. (2017). Les effets de l'éducation sur le comportement d'épargne-retraite des Canadiens. No. 2017391f, Direction des études analytiques, *Statistique Canada*.

Michaud, P. C., Décarie, Y., Glenzer, F., Laliberté-Auger, F., & Staubli, S. (2020). Hausser l'âge d'admissibilité aux prestations du Régime de rentes du Québec? Étude IRPP, Montréal, *Institut de recherche en politiques publiques*.

Michaud, P. C. (2023). Les Canadiens et leur connaissance du système de revenu de retraite. INDICE IRE 2023. *Institut sur la retraite et l'épargne*. HEC Montréal.

Nolan, A., & Doorley, K. (2019) : Financial Literacy and Preparation for Retirement, *IZA Discussion Papers, No. 12187, Institute of Labor Economics (IZA), Bonn*.

Statistique Canada (2022). Le Quotidien — Enquête canadienne sur le revenu, 2020.

Uppal, S. (2016). Littératie financière et planification de la retraite. Regards sur la société canadienne. No 75-006-X au catalogue, *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada.

Vincent, C. (2012). Les différences entre les sexes dans la prise de décision en matière d'épargne et d'investissement. *Le vieillissement démographique*, 59.

ANNEXE 1 : Répertoire d'enquêtes sur le revenu

Dans cette note, nous présentons les diverses enquêtes canadiennes qui portent sur le revenu des particuliers. Pour chacune d'entre elles, nous dressons un bref historique de l'enquête, et nous précisons la définition du revenu utilisée ainsi que les variables d'intérêt pour le groupe de travail. L'ensemble des enquêtes présentées dans cette section ont été produites par Statistique Canada, sauf mention contraire. De plus, dans chacun des cas le statut de retraité est documenté.

Enquête canadienne sur le revenu (ECR): L'ECR est une enquête transversale annuelle ayant pour but de dresser un portrait du revenu et des sources de revenu des Canadiens, selon leurs caractéristiques personnelles et celles de leur ménage ayant débuté en 2013. Pour les estimations transversales précédant 2012, il est possible de se fier à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) qui est le prédécesseur de l'ECR. L'ECR est la source statistique offrant le plus de décompositions précises quant à la variable de revenu. L'enquête documente le revenu après impôt, le revenu de marché (que l'on peut définir comme étant le revenu total moins tous les transferts gouvernementaux), ainsi que les principales sources de revenu, soit le revenu d'emploi, le revenu de placements, le revenu de retraite et les transferts gouvernementaux. Ces sources de revenu sont elles-mêmes décomposées. Entre autres, pour ce qui est des transferts gouvernementaux, l'enquête indique la valeur reçue d'assurance-emploi, de Sécurité de la vieillesse (SV) et autres suppléments fédéraux nets, de Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), de prestations fiscales canadiennes pour enfants, de crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la Taxe de vente harmonisée (TVH), d'indemnités pour accidents du travail, d'assistance sociale et de crédits d'impôt provinciaux remboursables ou de prestations familiales.

L'ECR offre également des données quant aux individus empochant un revenu en deçà du seuil de faible revenu. L'enquête propose cette statistique selon quatre définitions du seuil de faible revenu soit, le niveau de revenu permettant de déterminer si les

familles ou les individus, qu'ils soient en famille ou vivant seuls, dépensent 20 points de pourcentage de plus que la moyenne générale de leur revenu avant ou après impôt pour les besoins essentiels tels que la nourriture, le logement et les vêtements est établi. Ce seuil est également fixé à 50 % de la médiane du revenu après impôt ajusté pour le ménage, tel qu'observé au niveau individuel et selon la mesure du MPC (Mesure du panier de consommation). Ce dernier seuil de référence est calculé en prenant en compte les coûts estimés de la nourriture, des vêtements, des chaussures, du transport, du logement et d'autres dépenses, en fonction d'une qualité et d'une quantité déterminées, pour une famille de référence composée de deux adultes et deux enfants.

Référence en ligne :

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200>

Enquête sur la sécurité financière (ESF): L'ESF permet de broser un portrait du bien-être financier des Canadiens, en récoltant de l'information sur les différents avoirs et dettes des ménages. Additionnellement, cette étude transversale documente aussi leur situation d'emploi, familiale et de revenu. Cette dernière variable est définie comme le revenu après impôts de l'ensemble des membres du ménage. Cette enquête inclut aussi la valeur du revenu de marché et des transferts gouvernementaux, et spécifie la principale source de revenu. L'ESF s'est vu produite six fois depuis 1999, la plus récente en 2023.

Référence en ligne :

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2620>

Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) : L'ELIA est une étude longitudinale bisannuelle en cours qui recueille régulièrement des informations auprès des participants sur leur emploi, leur éducation, leur santé et leur famille. Son objectif principal est d'analyser comment les évolutions dans ces domaines influencent la vie des individus. Plusieurs renseignements sur les revenus y sont également contenus, celles-ci étant extraites de la déclaration T1.

Référence en ligne :

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV f.pl?Function=getSurvey&Id=1285662>

Banque de données administratives longitudinales (DAL) : La Banque DAL est un ensemble de données longitudinales conçu pour la recherche sur le revenu et la démographie. Depuis 1982, elle est constituée d'un échantillon annuel de 20 % du Fichier des familles T1. Cette base de données longitudinale DAL comprend une multitude de variables démographiques annuelles concernant les individus répertoriés, notamment leurs revenus annuels personnels ainsi que ceux de leur famille de recensement.

Référence en ligne :

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4107>

Recensement de la population : Le Recensement de la population, réalisé à intervalles de cinq ans, vise à dresser une représentation statistique du Canada et de sa population à une date précise. Il offre une gamme complète d'informations sur les individus et les logements en se basant sur leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques. Le recensement offre également des informations sur le revenu total avant et après impôt selon plusieurs dimensions comme la famille de recensement, la famille économique, le ménage et uniquement le répondant. Le recensement contient aussi l'information quant aux différentes sources du revenu soit : total des salaires et traitements; revenu net provenant d'un travail autonome agricole; revenu net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession; prestations pour enfants; pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti; prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada; prestations d'assurance-chômage; autre revenu provenant de sources publiques; dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements; pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR; autre revenu en espèces. Le

recensement offre également des données quant aux individus empochant un revenu en deçà du seuil de faible revenu selon les mêmes mesures définies dans l'ECR.

Référence en ligne :

<https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV f.pl?Function=getSurvey&Id=1283315>